

Renforcer et élargir la classe moyenne au Maroc:

Enjeux et voies pour une classe moyenne
qualifiée, épanouie et entreprenante

Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental

Saisine 30/2021

**Renforcer et élargir
la classe moyenne au Maroc:**

Enjeux et voies pour une classe moyenne
qualifiée, épanouie et entreprenante

SR-CT-032020-30-7044-fr



« Aussi, réaffirmons-Nous Notre ferme volonté de veiller à ce que toutes les politiques publiques soient stratégiquement vouées à l'élargissement de la classe moyenne, pour qu'elle soit le socle de l'édifice social, la base de la stabilité, et un puissant catalyseur de la production et de la créativité.

Nous sommes, donc, fermement déterminé à œuvrer pour que les classes moyennes constituent désormais l'épine dorsale de la société équilibrée que nous nous employons à construire. »

Discours Royal adressé à la Nation à l'occasion de la Fête du Trône, 30 juillet 2008

« Notre finalité est de favoriser l'émergence d'une classe moyenne agricole, d'en consolider l'ossature pour qu'en définitive, elle puisse exercer sa double vocation de facteur d'équilibre et de levier pour le développement socio-économique, à l'image de la classe moyenne urbaine et du rôle clé qui lui est dévolu. »

Discours Royal marquant l'ouverture du Parlement, 12 octobre 2018

« Tel un édifice, la société forme un tout cohérent, dont le soubassement est la classe moyenne, le reste de la structure étant composé des autres strates sociales.

« Dieu soit loué, le Maroc a commencé, ces dernières années, à se doter d'une classe moyenne, qui constitue, désormais, un véritable levier de production et un vecteur de cohésion et de stabilité.

« Eu égard à la centralité de la classe moyenne dans le corps social, il convient d'en préserver les fondements et les ressources, en réunissant les conditions favorables à sa consolidation et à son élargissement, en ouvrant des perspectives de promotion à partir de- et vers elle. »

Discours Royal adressé à la Nation à l'occasion du 66^e anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, 20 août 2019

Saisine n°30/2021

- Conformément à l'article 7 de la loi organique N°128-12 relative à son organisation et à son fonctionnement, le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) a été saisi par le Président de la Chambre des Conseillers en date du 30 janvier 2020 pour élaborer une étude sur « la classe moyenne ».
- Dans ce cadre, le Bureau du CESE a créé une commission temporaire chargée de réaliser cette étude.
- Lors de sa 119^e session ordinaire, tenue le 25 février 2021, l'Assemblée Générale du Conseil Economique, Social et Environnemental a adopté, à l'unanimité, l'étude sur la « classe moyenne au Maroc ».

Le Conseil Economique, Social et Environnemental
présente son rapport :

Renforcer et élargir la classe moyenne au Maroc: Enjeux et voies pour une classe moyenne qualifiée, épanouie et entreprenante

Rapport préparé par :

Commission temporaire chargée de réaliser l'étude

Président de la commission *Ad hoc* : Lahcen Oulhaj

Rapporteur du thème : Ali Ghannam

SOMMAIRE

Synthèse	11
Préambule	15
Partie I : Problématique des classes moyennes au Maroc	17
1. Origine historique de la notion moderne de classe moyenne.....	17
2. D'une notion abstraite aux tentatives de délimitation empirique	22
3. La classe moyenne telle que définie par le HCP	24
4. La classe moyenne au Maroc selon les institutions nationales et internationales.....	27
5. Éléments pour une définition plus adaptée de la classe moyenne	31
Partie II : Voies et moyens de renforcement d'élargissement de la classe moyenne au service du développement économique et social du Maroc	35
1. Redistribution des revenus et fiscalité	35
2. Lutte contre la pauvreté et intégration du secteur informel	38
3. Voies d'autonomisation économique des femmes et leur participation au marché du travail	42
4. Amélioration de la qualité des services sociaux.....	44
5. L'ascenseur social : formation du capital humain de haut niveau	49
6. L'Organisation et développement des corps des métiers dans la fonction publique.....	51
7. Emergence d'une classe moyenne rurale	53
8. Le développement d'une infrastructure digitale inclusive	55
Partie III : Les recommandations du CESE en faveur de la classe moyenne	57
Axe 1 : La recherche académique et dispositif statistique.....	57
Axe 2 : Les corps de métiers de la fonction publique	57
Axe 3 : La formation du capital humain.....	58
Axe 4 : L'Élargissement et diversification des voies d'ascension sociale	59
Axe 5 : Le développement rural	59



Axe 6 : Le développement et consolidation de l'état social pour tous	60
Axe 7 : La lutte contre la pauvreté et l'intégration de l'informel.....	61
Axe 8 : Vers une politique d'infrastructure digitale inclusive	62
ANNEXES	63
Annexe 1 : Les approches empiriques pour l'identification et la mesure des classes moyennes.....	63
Annexe 2 : Les approches de stratification sociale.....	65
Annexe 3 : Liste des organismes auditionnés	67
Annexe 4 : Liste des membres de la commission Ad hoc.....	68

Synthèse

Le CESE a été saisi le 30 janvier 2020 par le président de la Chambre des Conseillers **pour la réalisation d'une étude sur la classe moyenne au Maroc**. Cette saisine s'inscrit **dans le prolongement de la dynamique institutionnelle initiée par les deux parties** avec l'organisation de la cinquième édition du forum parlementaire international sur la justice sociale sous le thème : « *élargissement de la classe moyenne, locomotive du développement durable et de la stabilité sociale* ».

A l'heure où notre pays s'apprête, **sous l'impulsion Royale**, à adopter un **nouveau modèle de développement** qui répond aux aspirations et attentes des marocains, le renforcement et l'élargissement d'une **classe moyenne formée, épanouie et entreprenante**, sont primordiaux pour réussir la transition vers un nouveau palier de développement.

Le dynamisme de la classe moyenne joue **un rôle essentiel en tant que facteur de croissance et de stabilité économique**. Elle soutient la consommation, stimule en grande partie l'investissement dans l'éducation, la santé et le logement, et exerce aussi un rôle majeur dans le maintien des systèmes de protection sociale grâce aux contributions et impôts versés par les ménages. En outre, une classe moyenne importante, grâce à sa capacité d'épargne, constitue un puissant levier de financement de l'investissement.

Par ailleurs, l'existence d'une classe moyenne **est un facteur de stabilité politique** car elle est généralement le reflet d'une plus grande cohésion sociale, d'inégalités moins marquées et d'un ascenseur social en marche.

Bien que «la classe moyenne» soit largement étudiée dans la littérature académique, en arrêter une définition n'est pas chose aisée eu égard à la grande hétérogénéité des situations appréhendées.

Au **Maroc**, plusieurs contraintes **rendent difficile la détermination** de la classe moyenne. Celles-ci ont trait notamment à : **l'approche statistique** présidant à la définition de la classe moyenne, basée sur le revenu ou le niveau de consommation et adoptée dans le cadre des politiques publiques ; la non-actualisation, depuis 2009, des données statistiques ; la faiblesse du dispositif de suivi des salaires dans le secteur privé ; l'étendue du secteur informel et le manque de statistiques le concernant ; et enfin, l'absence d'un dispositif statistique sur les revenus non-salariaux.

Pour le Conseil, **la caractérisation d'une classe moyenne** ne saurait être uniquement un exercice statistique mais devrait être sous-tendue par un travail de **repérage de segments sociaux** qui, au regard de leur niveau et mode de vie, leur formation et leurs aspirations, sont les mieux disposés à jouer le rôle de pilier de la stabilité socio-politique et de moteur du développement économique, social et culturel de notre pays.

Partant de là, et tenant compte des spécificités économiques et sociales de notre pays, **huit voies majeures ont été identifiées par l'étude afin d'élargir la classe moyenne au Maroc**, mais également la consolider pour faire face aux éventuels chocs exogènes qui pourraient entraîner un déclassement social. Il s'agit de : (i) politiques budgétaires et fiscales pleinement redistributives ; (ii) l'éradication de la pauvreté et l'assistance aux populations les plus modestes et vulnérables ; (iii) l'autonomisation économique pour réduire la pauvreté chez les femmes dans les zones urbaines et rurales, ainsi qu'un accès plus grand des femmes au marché du travail ; (iv) l'amélioration de la qualité des services sociaux ; (v) le renforcement des compétences du capital humain ; (vi) l'organisation et le développement des corps des métiers de la fonction publique ; (vii) l'émergence d'une classe moyenne rurale ; (viii) le développement d'une infrastructure digitale inclusive.

Partant de ces orientations, l'étude du **CESE a formulé une série de recommandations** opérationnelles dont l'objectif est, d'une part, de **mieux cerner** la classe moyenne en traçant les contours d'une définition alternative et, d'autre part, de **la préserver, la renforcer et l'élargir** pour lui permettre de jouer pleinement son rôle, dans le développement de notre pays. Il convient de revenir, ci-après, sur les plus importantes :

1. **Enrichir et moderniser le dispositif statistique national** : (i) améliorer le suivi des salaires dans le secteur privé et celui des revenus non-salariaux au Maroc ; (ii) développer des indicateurs sur le pouvoir d'achat, les conditions de vie et le patrimoine des différentes couches sociales, dans différentes régions du Maroc et dans différents milieux de résidence.
2. **Renforcer le pouvoir d'achat de la classe moyenne par l'introduction d'une fiscalité des ménages**, plus favorable, prenant en compte les personnes à charges et consolidée par des allocations familiales plus en phase avec la réalité socio-économique des familles, dont celle liée au financement de l'éducation des enfants.
3. **Mettre les femmes au centre des efforts de lutte contre la pauvreté** et rompre avec les politiques et programmes souvent basés sur les notions de ménage qui font systématiquement référence à l'homme comme chef de ménage.
4. **Asseoir la régulation du système de soins, sur l'établissement d'une carte sanitaire globale fiable (nationale et régionale)**, intégrant les secteurs public et privé. Le rôle de l'État est, à cet égard, primordial en vue de garantir une cohérence d'ensemble à ce système et d'assurer un suivi rigoureux pour une offre de soins territorialement homogène (qualité et proximité).
5. **Renforcer la formation qualifiante tout au long de la vie** et mettre en place la reconnaissance des acquis de l'expérience et les passerelles correspondantes dans les systèmes éducatifs nationaux.



6. **Promouvoir et diversifier les activités économiques en milieu rural, hors agriculture.** L'objectif est de favoriser l'émergence d'une véritable classe moyenne au sein des 50% de la population rurale dont les activités ne sont pas liées à l'agriculture.
7. **Envisager le développement des centres ruraux émergents comme un levier d'attractivité et d'aménagement des territoires,** dans le sens d'aménager les conditions d'éclosion d'une classe moyenne rurale, et non pas comme une barrière contre l'exode rural.
8. **Considérer les nouvelles technologies comme une connaissance essentielle, les implémenter dans les curricula scolaire et universitaire ainsi qu'au niveau des programmes de formation professionnelle et développer des filières digitalisées** en combinant les parcours classiques avec les connaissances digitales dans les différentes disciplines : droit, économie, sciences humaines et sociales, ingénierie, marketing, comptabilité, etc.

Préambule

La présente étude sur la classe moyenne a pour but de donner des éléments de réponse à deux questions posées par la saisine de la Chambre des Conseillers. La première question concerne la notion ou le concept de classe moyenne. A cet effet, une analyse de la littérature concernant cette notion s'impose pour apporter un nouvel éclairage sur la question. Une présentation analytique et critique des études institutionnelles de la classe moyenne au Maroc est également nécessaire pour répondre à la première question de la détermination, de la composition, des caractéristiques socio-économiques et du poids et rôle socio-économique de la classe moyenne au Maroc.

La seconde question concerne les voies et moyens d'élargir la classe moyenne. Il s'agira en particulier d'identifier les politiques publiques à même de favoriser un élargissement des couches sociales moyennes les plus dynamiques et les plus favorables au progrès social et au développement économique du pays.

L'étude comprend trois parties :

- ✓ La première partie examine le volet académique et institutionnel de la problématique des classes moyennes, en général et, au Maroc, en particulier.
- ✓ La deuxième partie traite de la question du renforcement et de l'élargissement des classes moyennes au Maroc et des politiques publiques favorables à la réalisation de cet objectif.
- ✓ Une troisième et dernière partie présente, de manière succincte, les recommandations du CESE pour préserver, consolider et élargir la classe moyenne.

Il est à souligner que le présent travail s'inscrit dans le prolongement de la dynamique impulsée par la Chambre des Conseillers et le CESE, autour de la thématique de la classe moyenne avec l'organisation d'un forum parlementaire sur la justice sociale sous le thème « élargissement de la classe moyenne, locomotive du développement durable et de la stabilité sociale ».

Partie I : Problématique des classes moyennes au Maroc

1. Origine historique de la notion moderne de classe moyenne

Toutes les sociétés humaines présentent des différences de niveaux de vie et de statut parmi leurs populations. Elles peuvent être plus ou moins inégalitaires et présenter une hiérarchie plus ou moins rigide de leurs classes sociales. Dans tous les cas, il existe un segment de la population qui peut être désigné comme médian, intermédiaire ou moyen.

Cependant, au long des 19^e et 20^e siècle, avec les grandes révolutions industrielles, scientifiques et politiques (construction des Etats) et le passage des sociétés traditionnelles aux sociétés modernes, les classes moyennes ont émergé, comme composante à position médiane et équilibrante. Elle devient le moteur et la condition des transformations permanentes et accélérées des sociétés modernes. C'est un phénomène toujours en cours et qui suit des temporalités et des trajectoires différentes selon les évolutions historiques que reconnaissent les nations et les Etats à travers le monde. Il serait ainsi trop réducteur de le limiter à la diffusion du capitalisme ou de la démocratie, car ces notions prennent, elles aussi, des formes différentes en Europe, aux USA ou en Asie.

L'expansion et la diversification de la classe moyenne est à la fois la cause et la conséquence du développement économique et social. Toutefois, la reconnaissance de ce nouveau rôle de la classe moyenne et de son expansion a été plus tardive. Les théories politiques, économiques et sociales du 19^e siècle ne peuvent pas rendre compte de cette transformation car celle-ci ne prend une forme visible et massive qu'à la toute fin du 19^e siècle. En outre, cette nouvelle classe moyenne est elle-même dépendante de l'émergence de techniques, notamment de communication, de reproduction, de calcul qui conditionnent son déploiement, et qui n'interviennent qu'au début du 20^e siècle (machine à écrire, machine à calculer, télégraphe, téléphone, photocopie, radiodiffusion, etc.). Il faut attendre le milieu du 20^e siècle pour que cette nouvelle appréhension de la classe moyenne soit intégrée dans le débat scientifique et dans les politiques publiques.

Néanmoins, du point de vue de la formation des classes moyennes, il y a lieu de retenir plusieurs traits communs à tous les pays développés et qui se renforcent mutuellement :

a. Un investissement en faveur de l'éducation et du développement des savoirs, des techniques et des arts

Cet effort systématique concerne aussi bien l'entreprise privée que l'activité publique. Tout au long du 19^e et du 20^e siècle, les universités et des écoles spécialisées ont connu une grande expansion. En Europe, cet effort est mené par l'état. Dans d'autres pays, comme aux Etats-Unis, ces investissements font appel à l'initiative privée et à la philanthropie. Au-delà des savoirs classiques et des facultés de droit et de médecine, les nouvelles universités s'attachent à la transmission de l'ensemble des sciences. Cet effort, a conduit en développement très important des systèmes d'éducation, d'enseignement supérieur, et de recherche. Ce flux de savoirs et de techniques favorise une diversification nouvelle des métiers et l'assurance de compétences reconnues par des diplômes dont la validité est attestée. Connaissance, compétence, professionnalisme, récompense des mérites « objectifs » deviennent des valeurs centrales pour les classes moyennes.

b. Un développement des missions et des interventions des États

Outre les missions d'éducation, les états modernes développent une multiplicité de services publics : administratifs, techniques ou sociaux. Ces services publics exigent de nouvelles ressources humaines bien formées et sont eux-mêmes soumis à l'évolution des techniques. C'est ainsi que tout au long du 20^e siècle, les états ont dû faire face à des révolutions successives des systèmes de transport, de communication, ou de santé. Le fonctionnement des appareils publics repose désormais sur des catégories de professionnels qui doivent aussi accompagner les transformations des États.

c. Marche vers le progrès social et complexification grandissante du travail dans les entreprises et les administrations

Dès le milieu du 19^e siècle, les compagnies de chemins de fer ou de navigation, les entreprises métallurgiques et minières et les grands organismes bancaires et financiers doivent organiser le travail de milliers d'agents, à l'échelle nationale ou mondiale. Par ailleurs, la technicité scientifique, administrative et financière exigée, augmentant au cours du temps, elle induit l'émergence de nouveaux métiers et de nouvelles fonctions d'encadrement qui exigent à leur tour des formations adaptées et continues. La notion de « carrière », jusque-là réservée à quelques grands métiers (administrateurs, avocats, médecins) tend à se généraliser, au 20^e siècle, à l'ensemble du monde entrepreneurial et administratif. La classe moyenne se perçoit désormais comme une classe ayant des revenus confortables, parce qu'elle assume dans son activité des fonctions d'autorité et d'expertise : instituteurs, ingénieurs, chefs de services, gérants de PME, infirmiers, pharmaciens, etc. Ce qui est appelé la « tertiarisation de la production » tient précisément à ce que la complexité industrielle, aussi bien technique que sociale, exige de nouvelles hiérarchies dans les organisations. C'est

l'ère des « cols blancs » et de la « technostructure » dans les grandes entreprises modernes. C'est aussi la multiplication des fonctions et des services de santé, de distribution, d'intermédiation juridique, d'information, de vérification, etc.

C'est également, cette même classe moyenne, qui soutient les nouveaux mouvements de lutte sociale pour l'amélioration des salaires et des conditions de travail. La formation des grandes structures syndicales de défense des travailleurs, favorise l'obtention de droits (salaires, horaires, congés, etc. qui renforcent l'entrée d'une partie des ouvriers et des techniciens dans la classe moyenne. Dès la fin du 19^e siècle, les entreprises à forte activité scientifique et technique (chemins de fer, mécanique et métallurgie électricité, chimie, pharmacie, etc. ou exigeant des compétences spécifiques (banque, assurance, etc.) se composent d'un personnel, qui tant par son salaire que par son mode de vie, appartient à la classe moyenne.

d. La naissance de nouveaux secteurs d'activité (tourisme, activités sportives, activités culturelles)

La nouvelle classe moyenne se différencie par son mode de formation, par ses activités, mais aussi par son intervention dans la consommation et dans la dynamique culturelle. Depuis le milieu du 19^e siècle, la classe moyenne favorise la popularisation d'activités jusque-là réservées aux plus riches : luxe abordable, goût de la nouveauté, sensibilité aux modes. Elle adopte également les nouvelles innovations culturelles : expositions, musée, voyages, spectacles, loisirs, etc. dont elle représentera la clientèle principale. Par son dynamisme culturel, la classe moyenne s'approprie les mouvements élitistes d'avant-garde dont elle assure la socialisation vers de larges publics.

e. Les métiers de la classe moyenne : diversité et vulnérabilité

Outre les professions libérales classiques (avocats, médecins, notaires) et les petits entrepreneurs, les métiers les plus emblématiques et les plus récents de la classe moyenne sont les techniciens- ingénieurs, ainsi que les métiers du commerce (courtiers, représentants, prospecteurs). Ces deux fonctions n'existent que très marginalement dans les sociétés traditionnelles. Leur développement croît tout au long du 19^e siècle, et devient massif au 20^e siècle, où elles passent majoritairement de métiers indépendants à des métiers salariés.

Avec la modernisation des administrations et des entreprises, et dans le sillage des ingénieurs, une grande variété de fonctions dites « d'encadrement » ou de « management » intermédiaire (middle management) ont été développées pour assurer la réalisation des activités, leur transformation et leur renouvellement au regard des innovations à introduire.

Dans le monde de l'éducation, de la santé et des services sociaux (transports, postes et télécommunications) s'est développé aussi une catégorie de salariés, et qui caractérise la classe moyenne de la fin du 20^e siècle¹.

1 - En France, vers les années 2000, le nombre des cadres et employés dépasse le nombre des ouvriers de l'industrie.

Indiscutablement, dans les sociétés développées, les classes moyennes sont les forces du mouvement technique, social et culturel, mais elles en subissent aussi les répercussions. Le changement accéléré des techniques est autant une opportunité qu'une menace pour les classes moyennes. Elles sont aussi les grands bénéficiaires des politiques publiques d'éducation, de santé, de logement, mais sont aussi les grandes pourvoyeuses de recettes fiscales pour les Etats. Elles peuvent aussi subir les effets des politiques d'austérité qui visent à réduire la taille de la fonction publique et les dépenses de l'État.

Tous ces éléments justifient que la question de la classe moyenne soit centrale pour une politique de développement. Pour les pays développés, il s'agit de ne pas mener une politique qui conduirait à un appauvrissement, une précarisation, ou une réduction de la classe moyenne. Pour les pays en émergence, il s'agit de renforcer et d'accroître la classe moyenne, ce qui revient à agir sur deux plans simultanément :

- i. Favoriser un développement qui exige des ressources humaines de haut niveau, attachées au professionnalisme, au mérite, capables de s'intégrer dans des organisations et des processus complexes, sans négliger la promotion d'un encadrement moyen compétent de l'économie et de la société.
- ii. Soutenir une politique favorable à ces ressources humaines par le biais de politiques salariales progressistes et par des services de qualité dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement culturel, tout en soutenant des gouvernances d'administration et d'entreprises fondées sur le dialogue, la participation et l'intéressement.

Encadré 1 : Les classes moyennes dans les pays en développement

Les études, datant du début des années 2000, relèvent toutes que la classe moyenne des pays en développement, formée par des individus qui ne sont pas considérés comme « pauvres » selon les normes locales, est pour une grande partie pauvre au regard des normes des pays riches. Il est à mentionner que ces travaux ont coïncidé avec l'émergence d'une classe moyenne en Asie et en Afrique, avec pour objectif d'élargir et de consolider cette classe sociale « bourgeonnante ».

Banerjee et Duflo (2008)² examinent dans de plus amples détails les principales caractéristiques des ménages et des individus de différentes classes économiques, dans les pays en développement. Ils constatent ainsi que les ménages de la classe moyenne comptent en moyenne beaucoup moins de membres que les ménages pauvres et proches de la pauvreté. Par exemple, au Mexique, le ménage moyen de la classe moyenne compte 4,4 membres, contre 6,6 pour les très pauvres, 6,2 pour les moyennement pauvres et 5,3 pour les ménages quasi-pauvres.

2 - E. Duflo et A. Banerjee, «What is Middle Class About the Middle Classes Around the World?», *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 22, N° 2, 2008

Par ailleurs, il s'avère que les membres des ménages de la classe moyenne mènent une vie beaucoup plus saine et plus productive que les ménages pauvres, avec des dépenses plus élevées pour les soins médicaux et des dépenses plus importantes par enfant pour l'éducation (les enfants étant scolarisés plus longtemps, tout en ayant accès à une éducation de meilleure qualité), de même qu'ils sont susceptibles d'avoir un meilleur accès à l'électricité, à l'eau courante et à des installations sanitaires améliorées. En outre, ces mêmes ménages ont plus facilement accès au crédit bancaire, ce qui contribue à lisser la consommation en période de volatilité des revenus, bien que les contraintes de crédit constituent toujours un obstacle à l'esprit d'entrepreneuriat au sein de la classe moyenne. Dans le même temps, les ménages de la classe moyenne sont également beaucoup plus susceptibles de bénéficier d'une assurance maladie et vie, permettant ainsi de réduire la vulnérabilité à la pauvreté. En ce qui concerne les types de biens et services consommés par la classe moyenne, Banerjee et Duflo constatent que les ménages dont les revenus quotidiens sont compris entre 6 à 10 USD dépensent entre 1 et 5% de leur budget dans des activités culturelles, contre presque zéro pour les plus pauvres, ce qui reflète une part plus réduite des revenus consacrés à l'alimentation et aux produits de première nécessité comparativement aux ménages pauvres.

Enfin, en termes de caractéristiques du marché du travail, les auteurs constatent qu'une proportion plus élevée de ménages de la classe moyenne ont au moins une entreprise non-agricole (près de 60% en moyenne dans les zones rurales, contre 30% pour les pauvres et les quasi-pauvres), avec une probabilité de possession de voiture quatre fois plus élevée pour les entreprises non-agricoles gérées par des ménages de la classe moyenne que celles gérées des ménages de la catégorie des pauvres. Une enquête du BIT (2013)³ auprès des ménages, plus détaillée, révèle pour sa part qu'il existe des différences notables dans la répartition de l'emploi entre les classes (au nombre de 5) en termes de secteur économique et de statut dans l'emploi. En effet, 83,7% des travailleurs pauvres extrêmes exercent soit un travail à leur propre compte soit un travail familial non rémunéré, contre seulement 12,7% qui ont un emploi salarié. Parmi les travailleurs pauvres modérés, 77% se trouvent dans ces deux statuts d'emploi, avec une part un peu plus élevée (19%) dans l'emploi salarié. Une part sensiblement plus élevée de la classe quasi-pauvre de travailleurs occupe un emploi salarié (35,3%), mais ce groupe est clairement différent des deux segments de la classe moyenne, dont chacun compte plus de 60% travailleurs salariés.

3 - Bureau international du travail, « Global Employment Trends », 2013

2. D'une notion abstraite aux tentatives de délimitation empirique

c. Evolution des approches de délimitation de classe moyenne

Le concept de classe moyenne est intrinsèquement lié à la notion de classe sociale et à l'étude de la stratification sociale. Alors que dans certaines sociétés, les strates sont formellement définies comme, par exemple, les castes ou d'autres hiérarchies sociales strictement circonscrites, dans les sociétés modernes, le concept de classe est lié aux niveaux de revenu, de richesse, d'instruction, de propriété d'actifs productifs, de statut socio-économique et d'occupation, entre autres.

Mais contrairement à ces approches sociologiques, la littérature économique a généralement emprunté un chemin différent, partant d'une partition de revenu donnée de la société pour ensuite étudier les caractéristiques des groupes identifiés sur la base de cette partition. Dans les études empiriques, deux approches sont utilisées : d'une part, les définitions qui reposent sur le statut auto-perçu des individus et, d'autre part, celles qui reposent sur des données observables basées, par exemple, sur le revenu, les niveaux de consommation ou la richesse.

Le statut social auto-perçu peut être une mesure significative pour comparer les dynamiques temporelles au sein d'un même pays, mais certainement pas pour des analyses croisées entre pays du fait de l'ancrage de l'auto-perception sociale dans son contexte socioculturel. En étudiant le lien en Asie entre le revenu et le statut auto-perçu au sein de la classe moyenne, il a été constaté, d'une part, une faible corrélation entre le statut de classe moyenne auto-perçu et le revenu et, d'autre part, une forte hétérogénéité dans les résultats entre les pays⁴.

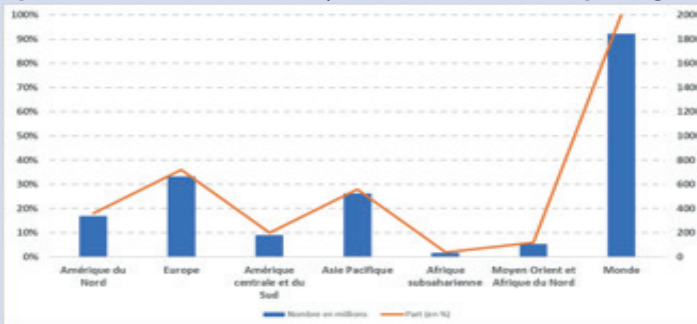
Aussi, les approches usuelles pour identifier la classe moyenne se basent sur les niveaux de revenu, de consommation ou de patrimoine, aussi bien en termes relatifs, c'est-à-dire sur la base d'une part moyenne de l'indicateur sous-jacent par rapport au reste de la population, qu'absolus en utilisant différents seuils pour l'identification des personnes appartenant à la classe moyenne, afin de les distinguer des pauvres (généralement un seuil bas de 2\$ par habitant et par jour comme limite inférieure absolue).

4 - G. Amoranto et al., "Who are the middle class and what values do they hold? Evidence from the world values survey", ADB Economics Working Paper Series No. 229, 2010

Encadré 2 : Les classes moyennes dans le monde

La classe moyenne, définie comme les personnes dont les dépenses sont incluses entre 10 USD et 100 USD par jour, comptait 1,8 milliards de personnes en 2009 (Kharas, 2010)⁵. Celle-ci était essentiellement concentrée en Europe (664 millions), en Asie (525 millions) et en Amérique du Nord (338 millions). Par pays ou groupement économique, l'UE arrivait en tête avec de 450 millions de consommateurs appartenant à la classe moyenne, suivie par les États-Unis avec quelque 230 millions puis par le Japon avec 125 millions supplémentaires. La classe moyenne demeurait pour sa part assez faible en Afrique sub-saharienne, avec environ 32 millions, soit à peu près la même taille que pour le Canada. Le graphique suivant présente la taille de la classe moyenne par zone géographique, ainsi que la part de chaque zone dans la population de la classe moyenne au niveau mondial.

Graphique 1 : Taille de la classe moyenne dans le monde, par région (2009)

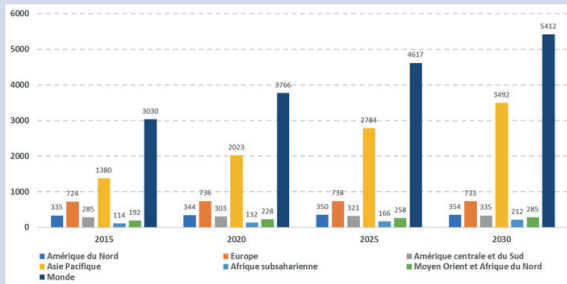


Données : Kharas (2010), Brookings Institute

La taille de la classe moyenne, sur la base de la même définition du « Brookings Institute », aurait continué de croître pour atteindre environ 3,2 milliards de personnes à fin 2016, laissant entrevoir un point de basculement à l'horizon 2020, à savoir que la population mondiale appartiendrait en majorité soit à la classe moyenne ou à la classe aisée. Actuellement, près de 140 millions de personnes rejoignent la classe moyenne chaque année, un nombre qui pourrait passer à 170 millions d'ici cinq ans, avec la majeure partie des nouveaux entrants (88%) en Asie. Par ailleurs, le segment le plus dynamique du marché mondial de la classe moyenne se situerait à l'extrémité inférieure de l'intervalle de consommation, avec en parallèle une augmentation des parts de marché des classes moyennes en Chine et en Inde, au détriment des classes moyennes européennes et nord-américaines qui risquent de stagner. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la classe moyenne mondiale, et par région géographique, à l'horizon 2030.

5 - H. Kharas, "The Emerging Middle Class in Developing Countries", OECD Development Centre Working Paper No. 285, 2010

Graphique 2 : évolution de la taille de classe moyenne dans le monde et par région géographique (2015-2030)



Données : Kharas (2017), Brookings Institute

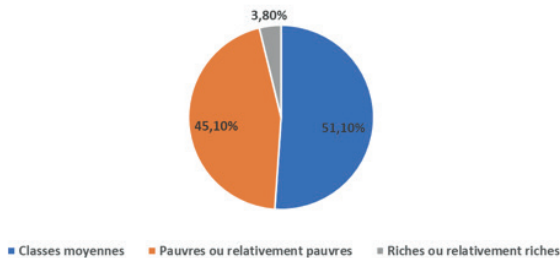
3. La classe moyenne au Maroc telle que définie par le HCP

a. La méthodologie du Haut-Commissariat au Plan

Le HCP utilise, pour la stratification de la population et l'identification de la classe moyenne, trois normes différentes relevant des deux approches disponibles, à savoir subjective et objective : une norme subjective, basée sur l'auto-évaluation, ainsi que deux normes objectives relatives, la première basée sur les revenus des ménages et la seconde sur les niveaux de vie.

La première norme assume que les classes moyennes sont celles qui se conçoivent comme faisant partie d'une classe intermédiaire, « entre les pauvres et relativement pauvres d'un côté et les riches et relativement riches de l'autre »⁶, sur la base de la question suivante : « dans quel niveau social classez-vous votre ménage en comparaison avec ce qui règne dans votre environnement social (douar ou quartier)? Est-ce parmi les très riches, les 'relativement riches', les moyens, les 'relativement pauvres' ou les 'très pauvres'? ». Selon cette approche, la classe moyenne au Maroc constituait près de la moitié de la population (51,1%) en (2014).

Graphique 3 : Stratification de la population au Maroc selon l'approche subjective (2014)



Données : HCP

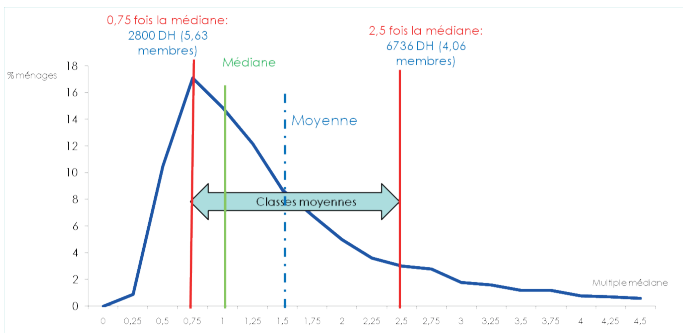


L'approche objective est quant à elle de nature statistique, avec de légers soubassements économiques, considérant le fait que la fourchette dans laquelle se situe la classe moyenne constitue le centre de la distribution de l'indicateur socio-économique retenu (revenu ou niveau de vie). Ayant recours à la méthode usuelle de la valeur médiane, qui permet de répartir les ménages en deux groupes de même taille autour de cette valeur et de corriger l'influence des valeurs extrêmes, le HCP adopte deux définitions distinctes : (i) une définition restrictive, avec un intervalle allant de 75% à 125% la médiane ; (ii) et une autre extensive, avec un intervalle allant de 75% à 250% la médiane.

Toutefois, les problèmes associés à l'approche subjective ainsi qu'à la définition objective restrictive ont conduit le HCP à retenir la définition extensive comme référence pour l'identification et la mesure de la classe moyenne au Maroc. L'indicateur sous-jacent retenu par le HCP est le niveau de vie des ménages, approché à travers les dépenses de consommation, fort probablement du fait des problèmes inhérents aux séries de salaires et de revenus au Maroc (données incomplètes, non-disponibles ou approximatives).

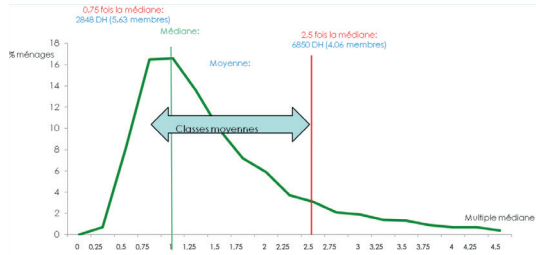
En effet, il s'avère dans le premier cas que les auto-évaluations sont biaisées du fait du contexte socioculturel, un phénomène que le HCP qualifie de « culture du juste milieu » : 74,4% des ménages appartenant aux 20% les plus aisés se considèrent comme faisant partie de la classe moyenne, tandis que 34,2% de ces ménages appartenant aux 20% les plus pauvres se considèrent également comme partie intégrante de la classe moyenne. Concernant la définition restrictive, celle-ci est de nature à exclure les pauvres et les vulnérables, tout en surévaluant la classe aisée dont la taille serait alors de 36,5% de la population totale. Les distributions des populations utilisant la méthode extensive, sur la base du revenu et du niveau de vie, sont représentées dans les graphiques suivant avec les valeurs des bornes pour l'année 2009.

Graphique 4 : Distribution de la population sur la base du revenu (2009)



Source : HCP

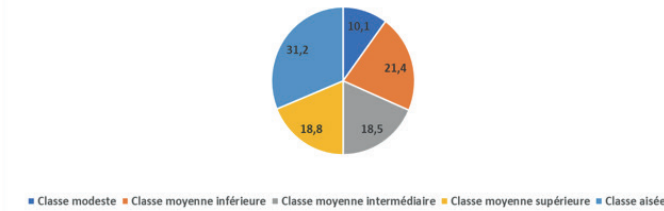
Graphique 5 : Distribution de la population sur la base des dépenses de consommation (2009)



Source : HCP

La définition extensive retenue par le HCP révèle, qu'en 2014, la classe moyenne marocaine comptait 19,7 millions d'habitants, soit 58,7% de la population (contre 31,2% pour la catégorie sociale modeste et 10,1% pour la classe aisée), dont 13,3 millions en milieu urbain (66,1% de la population urbaine) et 6,4 millions en milieu rural (47,6% de la population rurale). La stratification de la population marocaine, par classes, est présentée dans le graphique suivant (base dépenses de consommation).

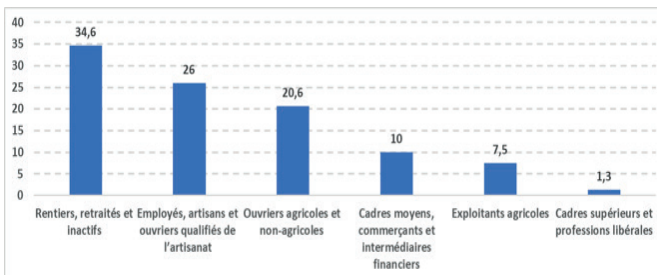
Graphique 6 : Structure de la population, par classe sociale (2014)



Données : HCP

En termes de composition, la classe moyenne en 2014 était majoritairement composée de rentiers, retraités et inactifs (34,5%), d'employés, artisans et ouvriers qualifiés de l'artisanat (26%) et d'ouvriers agricoles et non-agricoles (20,6%). Le graphique suivant détaille davantage la nature des métiers exercés par les membres de la classe moyenne au Maroc.

Graphique 7 : Structure socioprofessionnelle de la classe moyenne (2014)



Données : HCP



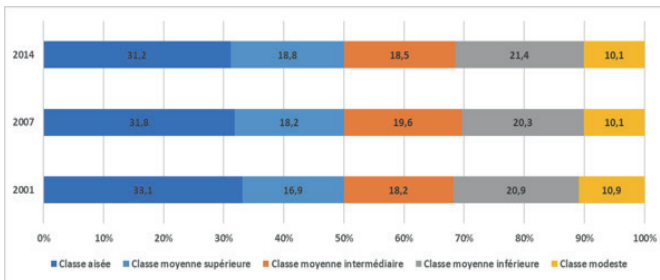
b. évolution de la classe moyenne au Maroc selon le HCP

Le recul de la pauvreté et de la vulnérabilité au Maroc s'est traduit par un élargissement de sa classe moyenne. La proportion de cette dernière dans la population totale du pays est passée de 56% en 2001, à 58.1% en 2007 et à 58.7% en 2014. La classe moyenne s'est davantage élargie durant 2001-2007 que durant 2007-2014. La croissance économique durant 2001-2014 pourrait être qualifiée de « pro-pauvres » dans la mesure où elle réduit la pauvreté et donc contribue à l'élargissement de la classe moyenne.

S'agissant des trois couches composant la classe moyenne, force est de constater que l'évolution durant la période 2001-2007 est tout à fait différente de l'évolution durant la période 2007-2014. Durant la première période, la proportion de la couche inférieure a légèrement baissé et c'est la couche supérieure et la couche intermédiaire qui se sont élargies. Durant la seconde période, la couche intermédiaire s'est rétrécie et c'est surtout la couche supérieure qui a connu l'élargissement le plus significatif.

Au-delà de la classe moyenne, la classe modeste de la population s'est rétrécie durant la première période, mais sa proportion est restée inchangée durant la seconde période. C'est donc durant la première période que le Maroc a réellement connu un recul de la pauvreté. La proportion de la classe aisée, quant à elle, s'est légèrement contractée durant les deux sous-périodes.

Graphique 8 : évolution de la structure de la population, entre 2001 et 2014 (en %)



Données : HCP

4. La classe moyenne au Maroc selon d'autres institutions nationales et internationales

a. les contributions académiques

Dans une tentative de proposition d'une nouvelle définition de la classe moyenne au Maroc, Ksikes et al. (2009)⁷ segmentent cette classe sociale en quatre catégories, avec des bornes identifiées sur la base d'indicateurs de comportement, de revenu et de consommation. Remettant en cause l'approche à dominante statistique du HCP, les auteurs adoptent des hypothèses économiques et sociologiques fortes pour

7 - D. Ksikes, A. El Mezouaghi, M. Peraldi et A. Rahmi, « La classe moyenne c'est qui ? », *Economia* N°5, 2009

déterminer l'appartenance d'un ménage ou individu à la classe moyenne : la classe moyenne doit aussi bien "se suffire à elle-même pour vivre (et non survivre)" qu'être "en mesure d'effectuer une mobilité sociale".

Tout d'abord, le revenu plancher de la classe moyenne est déterminé en partant du seuil adopté par le gouvernement, un indicateur tiré des programmes de logement destinés à la classe moyenne et explicités par les documents du ministère de l'Habitat. Correspondant à 8880 Dhs mensuels, ce seuil est ensuite ajusté sur la base de 7 postes de dépense typiques de la classe moyenne : logement, transport, alimentation, consommation non alimentaire (habillement, eau, électricité, téléphone), santé et éducation, loisirs et épargne. Ainsi, les auteurs retiennent selon cette approche un seuil plancher de 11110 Dhs mensuels comme limite inférieure de l'intervalle définissant l'appartenance à la classe moyenne.

Tenant compte par la suite de la grande hétérogénéité existante au sein de la classe moyenne, Ksikes et al. (2009) segmentent cette strate sociale en quatre catégories distinctes en ventilant les dépenses « en fonction de scénarios démographiques et sociétaux assez représentatifs » :

- i. Cat. A: 11100 à 14450 Dhs
- ii. Cat. B: plus de 14450 à 16650 Dhs
- iii. Cat. C: plus de 16650 à 20000 Dhs
- iv. Cat. D: plus de 20000 à 25000 Dhs

Comme relevé par les auteurs, les seuils déterminés demeurent approximatifs et indicatifs étant donné le manque de données sur les revenus : patrimoniaux, informels, transferts familiaux, sources non éthiques, etc.

Dans un deuxième travail académique, Arbouch et Dadush (2019)⁸ utilisent la possession d'une voiture comme critère d'appartenance à la classe moyenne car, selon eux, l'acquisition d'un tel bien signale une capacité et une volonté à acheter d'autres biens non-essentiels. Sur cette base, les auteurs trouvent que la taille de la classe moyenne au Maroc, sur la base des données 2014, était de 38%, bien loin du chiffre de 59% obtenu selon la méthode du HCP.

b. les contributions des organismes internationaux

Plusieurs institutions internationales ont quantifié et, dans quelques cas, analysé la taille et la composition de la classe moyenne, en adoptant chacune une définition spécifique.

8 - M. Arbouch et U. Dadush, "Measuring the Middle Class in the World and in Morocco", Policy Paper 19/09, Policy Center for the New South, 2019

Ainsi, et partant du niveau de précarité caractérisant les conditions de vie d'une grande partie de la classe moyenne dans les pays en développement, la Banque mondiale adopte l'approche de Ravallion (2009)⁹ qui fait une distinction explicite entre la « classe moyenne occidentale » et la « classe moyenne du monde en développement ». Elle définit ainsi ces derniers comme ceux qui gagnent entre 2 USD et 13 USD par jour (2 USD marquant le seuil de pauvreté médian pour les pays en développement tel que défini par la Banque mondiale, et 13 USD étant le seuil de pauvreté américain).

Quant à l'OCDE, celle-ci utilise deux normes différentes absolues, l'une basée sur l'approche de Thurow (1987)¹⁰ et l'autre sur celle d'Easterly (2001)¹¹. Dans la première, la classe moyenne est définie comme les trois quintiles intermédiaires de la distribution du revenu réel. La deuxième identifie les individus appartenant à la classe moyenne comme ceux dont le revenu est inclus dans fourchette de 75% et 200% autour du revenu médian. Sur la base de cette deuxième définition, un revenu annuel de la classe moyenne est donc compris entre 23000 USD et 62000 USD aux États-Unis et entre 4 000 et 10000 USD au Mexique.

La Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement ont également choisi une mesure absolue, définissant toutes les deux la classe moyenne comme les personnes dont les dépenses de consommation se situent entre 2 et 20 dollars (PPA 2005) par personne et par jour. Dans le cas précis de la BAD par exemple, la classe moyenne est divisée en trois sous-groupes : (i) la classe moyenne inférieure ou flottante, avec une consommation de 2 à 4 dollars par jour, qui n'est que légèrement au-dessus du seuil de pauvreté des pays en développement et qui reste donc largement vulnérable à des chocs exogènes ; (ii) la classe moyenne avec 4 à 10 dollars par jour, une catégorie de la population qui vit au-dessus du niveau de subsistance et est donc capable d'épargner et de consommer des biens non essentiels ; et (iii) la classe moyenne supérieure, avec une consommation oscillant entre 10 à 20 dollars par jour. Par ailleurs, la BAD utilise une définition différente en fonction du niveau de revenu du pays considéré : 2 à 10 dollars pour les pays pauvres, et 10 à 20 dollars pour les pays à revenu intermédiaire.

S'agissant des organismes nationaux de statistiques dans certains pays, il s'avère que ceux-ci utilisent tous, de manière formelle ou non, une définition relative conformément à leurs missions et prérogatives : l'objectif étant de fournir des statistiques pour les politiques publiques, sur la base des caractéristiques locales de la population. Aussi, l'INSEE français utilise des limites pour les classes moyennes qui correspondent à peu près à l'intervalle compris entre 75% et 150% du niveau de vie médian (définition restrictive).

9 - M. Ravallion, « *The Developing World's Bulging (but Vulnerable) "Middle Class"* », WB Policy Research Working Paper 4816, 2009

10 - L. Thurow, « *A Surge in Inequality* », *Scientific American* 256, 1987

11 - W. Easterly, « *The Middle-Class Consensus and Economic Development* », *Journal of Economic Growth* 6(4), 2001

Reflétant la diversité des définitions existantes, la taille de la classe moyenne au Maroc diffère grandement en fonction des bornes retenues ou de l'approche d'identification adoptée (revenus, niveaux de vie ou patrimoine). Néanmoins, la variabilité de la taille s'avère extrêmement importante, considérant le fait qu'elle oscille entre une valeur minimale de 38%, selon l'approche d'Arbouch et Dadush, jusqu'à un maximum de 90% en se basant sur l'approche de la BAD (voir Tableau 1).

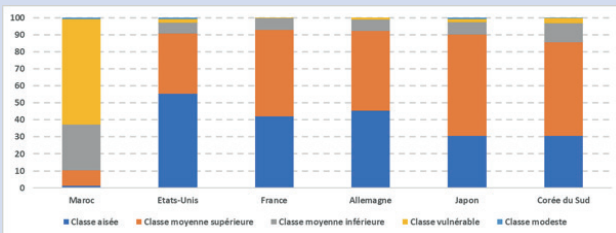
Tableau 1 : Taille de la classe moyenne au Maroc, selon différentes définitions (données 2009)

	Part de la classe moyenne dans la population
OCDE	46%
INSEE extensive	80%
INSEE restrictive	40%
Statistique Canada	54,4%
Banque mondiale	77%
Banque Africaine de développement	90%
Tunisie	87,5%

Encadré 4 : La classe moyenne au Maroc et dans d'autres pays : une comparaison

D'un point de vue relatif, et en incluant toutes les personnes dont les dépenses quotidiennes varient entre 10 USD et 50 USD (définition du Pew Research Center), il est possible de relever que les structures des populations des pays avancés diffèrent grandement du profil marocain. Ainsi, près de 98% de personnes, en moyenne, appartiennent à la classe moyenne ou aisée (avec une présence importante de ménages aisés, dont la proportion varie de 30,5% pour la Corée du Sud à 55% pour les Etats-Unis), alors que cette part n'est que de 37% au Maroc (dont 35,1% de classe moyenne).

Graphique 9 : Structure de la population marocaine comparée à celles d'un panel de pays avancés

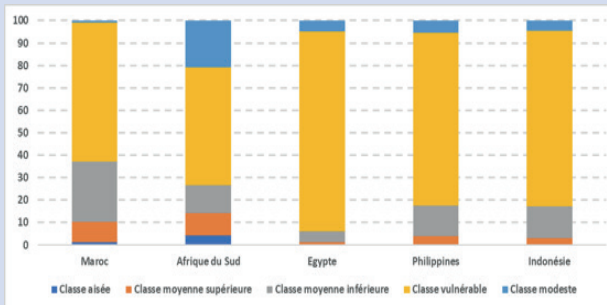


Données : Pew Research Center.

Le même constat peut être relevé en comparant le Maroc avec un panel de pays émergents ou les pays du groupe BRICS, mais à des degrés divers. En effet, la part moyenne des classe aisées et moyennes dans les pays émergents est de 74% (dont 65% de classe moyenne), s'établissant à un niveau supérieur à celui des BRICS qui est de l'ordre de 43%, voire même 62% en excluant l'Inde (pour ces pays, la classe moyenne représente en moyenne 36%, et 50,5% en excluant l'Inde).

S'agissant des pays à niveaux de développement et de revenu par habitant plus ou moins proches du Maroc, il ressort que la structure de notre population est beaucoup plus favorable dénotant d'un niveau de vie meilleur et d'un niveau d'inégalités plus bas que dans les pays retenus dans notre panel (Égypte, Afrique du Sud, Philippines et Indonésie). Ainsi, la part de la population qui appartient à la classe aisée et à la classe moyenne s'établit en moyenne à 17% pour ces pays contre, pour rappel, un taux global de 37,1% pour le Maroc dont 35,1% sont identifiés comme faisant partie de la classe moyenne (voir Graphique).

Graphique 10 : Structure de la population marocaine comparée à celles d'un panel de pays à niveau de développement et/ou de revenus par habitant similaires



Données : Pew Research Center.

5. Éléments pour une définition plus adaptée de la classe moyenne

a. Les insuffisances de la définition retenue de la classe moyenne

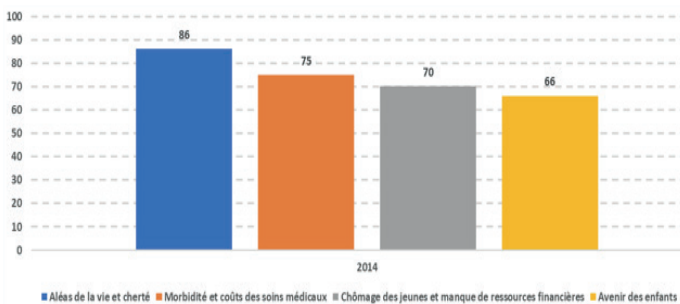
La définition retenue par le HCP, et inspirée de l'approche de Thurow (1987), présente un ensemble de limites. Tout d'abord, et malgré les légers fondements économiques qui lui sont propres, cette méthode à dominante statistique ne prend pas en compte les caractéristiques socioéconomiques habituellement associées à la classe moyenne, indépendamment du pays considéré. Ainsi, et comme mentionné précédemment, il existe un risque que la classe moyenne définie en termes relatifs soit pauvre en termes absolus, notamment dans certains pays à faible revenu, à cause de différences substantielles entre les capacités de consommation de la classe moyenne dans les pays.

En outre, l'utilisation d'un intervalle étendu accroît de manière artificielle la taille de la classe moyenne et a pour conséquence d'introduire un grand degré d'hétérogénéité entre les ménages composant cette classe, ce qui complique la formulation de politiques publiques ciblées : La classe, construite sur de supposées caractéristiques communes, s'avère composée de ménages et individus aux besoins différenciés, voire diamétralement opposés. L'intervalle retenu implique également que la taille de la classe moyenne reste plus ou moins stable d'une observation à l'autre, remettant en question la pertinence d'une telle définition pour accompagner, dans la durée, les changements au sein de cette classe.

Les limites de la définition du HCP se reflètent d'ailleurs au niveau de l'enquête sur les préoccupations des ménages de la classe moyenne qui révèle que, bien que jugeant que leur niveau de vie s'est globalement amélioré ou a stagné (65% des ménages sur la période 1997-2007), 86% de ces ménages de la classe moyenne considéraient toujours la cherté et les aléas de la vie comme une préoccupation majeure en 2014, un indicateur explicite de la fragilité qui caractérise leur situation socioéconomique. Cet état de fait révèle donc l'ampleur des vulnérabilités existantes, bien loin de la notion d'aisance matérielle relative associée traditionnellement à la classe moyenne et qui est censé lui permettre de contribuer efficacement à la croissance et au développement.

Les principales préoccupations de la classe moyenne au Maroc, tel que révélées par les données du HCP, incluent également la morbidité et les coûts associés aux soins médicaux pour 75% des ménages (alors qu'ils n'étaient que 37% à afficher une telle préoccupation en 2007), le chômage des jeunes et le manque de ressources financières pour 70% d'entre eux et, enfin, l'avenir des enfants à hauteur de 66%.

Graphique 11 : Principales préoccupations sociales de la classe moyenne au Maroc (part des ménages en %)



Source : HCP

Sur un autre volet, le choix de la médiane peut sembler problématique car il existe un écart important entre la moyenne des dépenses nationales (par tête) et les dépenses supposées ou réelles des classes moyennes. Enfin, s'agissant des bornes et de la structure de la classe moyenne, celles-ci ne sont actualisées qu'avec la parution d'une

nouvelle enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, ce qui peut rendre ces données obsolètes au regard de l'impact des politiques publiques, après quelques années de leur publication.

b. Une approche multidimensionnelle pour le progrès social et le développement économique du Maroc

Etant donné le rôle qu'elles peuvent jouer comme pilier de stabilité socio-politique et moteur du progrès social et du développement économique de notre pays, les classes moyennes devraient être des couches bien à l'abri des besoins essentiels. Elles devraient correspondre aux couches sociales les plus porteuses des valeurs démocratiques de l'égalité, de la modernité, de l'efficacité et de la méritocratie.

Le revenu ou le niveau de consommation, à lui seul, ne permet pas de définir une classe sociale avec les caractéristiques socioéconomiques attendues, d'autant plus que le revenu médian est trop bas au Maroc pour définir une classe sociale autour.

Définir des classes moyennes devrait donc être un travail de repérage de segments sociaux vivant dans des conditions socio-économiques satisfaisantes et qui soient dynamiques et dont l'activité constitue un inducteur de progrès et de développement pour tous. Une analyse locale approfondie, multidimensionnelle et dynamique s'avère nécessaire, à compléter par des comparaisons internationales mettant en avant, dans sa dimension historique, l'expérience des pays les plus avancés.

En attendant les résultats de telles analyses, il est proposé de considérer que les couches, de conditions « moyennes », ni trop hautes, ni trop basses, les plus favorables à la mise en place d'une dynamique vertueuse de progrès et de développement sont celles qui constituent le capital humain qualifié et compétent, c'est-à-dire l'encadrement moyen de la société et de l'économie, les ingénieurs, les médecins, les enseignants, les travailleurs hautement qualifiés, des cadres compétents et au service de la société .

Il va sans dire que l'élargissement de ces couches sociales moyennes passe par l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, par des politiques publiques permettant aux couches pauvres de la population une ascension vers les couches moyennes. Ces politiques publiques devraient viser à remettre en place un ascenseur social fonctionnant de manière permanente pour permettre à ceux d'en bas de continuer à s'élever vers le haut de l'échelle sociale.

En définitive, le critère d'appartenance à la classe moyenne, le plus important, devrait être ce que chacun apporte, en améliorant ses propres conditions de vie, au progrès social et au développement économique du pays.

Partie II : Voies et moyens de renforcement d'élargissement de la classe moyenne au service du développement économique et social du Maroc

1. Redistribution des revenus et fiscalité

a. Effets et impacts politique budgétaire au sens large (y compris fiscale)

Historiquement, la politique budgétaire, à travers les transferts, les subventions, la gratuité des services sociaux, et la politique fiscale, via la taxation directe et indirecte, ont joué un rôle redistributif important dans les pays avancés. En effet, les impôts directs sur le revenu ont réduit le coefficient de Gini du revenu d'environ un tiers en moyenne, tandis que les transferts ont contribué à hauteur des deux tiers à cette diminution.

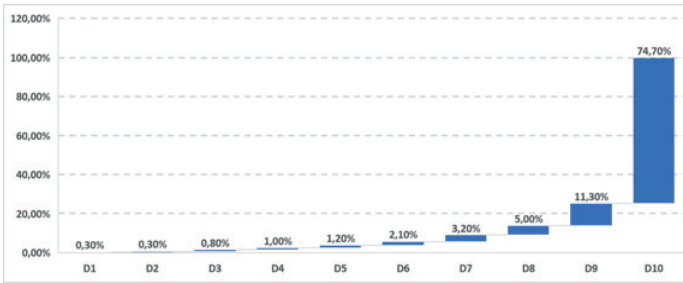
Cet impact redistributif dépend non seulement de l'ampleur des impôts et des dépenses publiques, mais également de leur composition. Dans le cas d'une progressivité de l'effet redistributif combiné de la fiscalité et des dépenses, plus le niveau des impôts et des dépenses dans un pays est élevé, plus l'impact redistributif est important. De même, pour un niveau donné d'impôts et de dépenses, l'impact redistributif de la politique budgétaire s'accroît avec l'accroissement simultané des recettes liées aux impôts progressifs sur le revenu et des dépenses relatives aux transferts sociaux ciblés.

Au Maroc, la revue des réformes fiscales laisse entrevoir une faiblesse des mesures spécifiques aux classes moyennes malgré les différentes mesures introduites pour tenter de mettre en place un système fiscal moderne, cohérent, efficient et équitable. Ces réaménagements ont consisté, depuis la loi-cadre de 1984 promulguée dans un environnement de crise des finances publiques, en l'introduction des principaux impôts existant actuellement, la mise en place d'un ensemble de mesures simplificatrices des procédures et la rationalisation et l'harmonisation générale du système fiscal. Ces mesures ont permis à notre pays de se doter d'un système fiscal comportant les principales caractéristiques d'une fiscalité moderne. Toutefois, les différentes appréciations de ce système pointent toutes vers le fait qu'il n'a pas été en mesure d'atteindre tous les objectifs d'équité sociale et d'efficacité économique qui lui sont généralement associés.

En matière de fiscalité, et assumant que la classe moyenne au sens du HCP est représentée par les déciles 3 à 8 (soit 60% de la population), il ressort des données du ministère des finances) que cette classe sociale ne contribue que faiblement aux recettes fiscales associées au travail. En effet, la contribution de la classe moyenne n'était que de 13,6% du total des recettes. La classe aisée (les deux derniers déciles), qui inclut la majorité des ménages et individus pouvant appartenir à la classe moyenne

sur la base de caractéristiques socioéconomiques claires et tangibles, a contribué pour sa part à hauteur de 86%. En ligne avec le principe de progressivité des impôts sur le revenu, la contribution s'avère croissante, passant de 0,8% pour le troisième décile à 5% pour le huitième décile (voir graphique).

Graphique 12 : Part de la fiscalité du travail, par décile

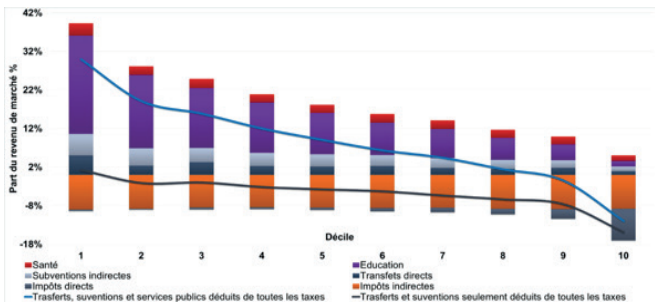


Données : ministère chargé des finances (DEPF)

S'agissant du levier budgétaire, qui constitue l'instrument redistributif par excellence, il ressort que la classe moyenne au sens du HCP est un bénéficiaire net de la politique budgétaire, avec une part dans le revenu qui oscille entre près de 20% pour le troisième décile à environ 3% pour le huitième décile. Les seuls payeurs nets s'avèrent être les ménages du dixième et dernier décile, sous l'effet de la charge des impôts directs.

Trois conclusions peuvent être déduites des données du ministère chargé des finances (DEPF): (i) la contribution en termes d'impôts indirects est plus ou moins homogène quel que soit le décile considéré ; (ii) les bénéficiaires tirés de la politique budgétaire sont inversement proportionnels au niveau de revenu, signe d'un caractère plus ou moins social et équitable de cette politique ; (iii) la baisse des bénéficiaires entre le deuxième et le troisième décile est moins forte qu'entre le premier et deuxième et entre le troisième et le quatrième, une indication potentielle de la prise en compte des effets de seuil.

Graphique 13 : Bénéficiaires et payeurs nets de la politique budgétaire, par décile



Source : ministère chargé des finances (DEPF)

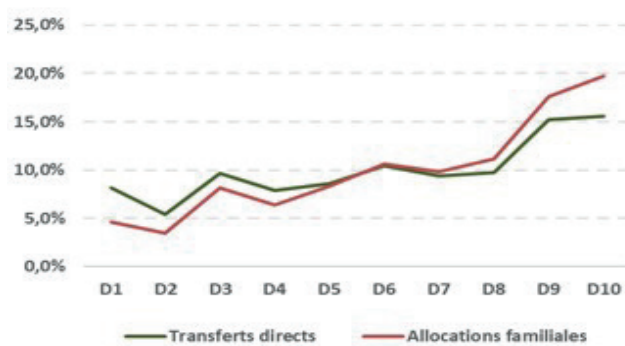
b. Les subventions et transferts sociaux

Les subventions et transferts sociaux, rapportés aux dépenses, constituent une part non négligeable dans le budget des ménages. Selon les données du HCP, les subventions étatiques (compensation du butane et de certains produits alimentaires) ont principalement bénéficié aux ménages de la classe moyenne, avec près de 2 ménages sur 3 (62%, alors que seulement 23% des ménages de la classe modeste et 15% de la classe aisée ont en bénéficié). Le HCP indique, à cet égard, que la taille de la classe moyenne serait de 6% inférieure à sa taille actuelle, en l'absence de ces mécanismes de subvention.

Pour ce qui est des transferts sociaux, ceux-ci étaient équivalents à 9,6% des dépenses d'un ménage de la classe moyenne, contre 11,2% pour la classe aisée et seulement 6% pour la classe modeste. Un tel résultat est fort probablement lié à la faiblesse de la couverture sociale dans notre pays.

D'un point de vue du revenu, les données de la DEPF indiquent que la part des transferts directs est plus importante que les allocations familiales pour les déciles 1 à 5, puis un renversement de profil à partir du 7^e décile ; les deux transferts s'égalisent pour le sixième décile (voir graphique).

Graphique 14 : Part des transferts directs et des allocations familiales dans le revenu, par décile

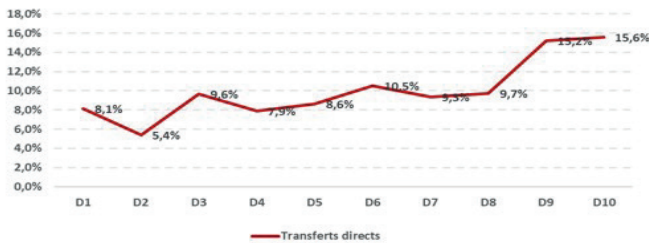


Données : ministère chargé des finances (DEPF)

La distribution des parts des transferts sociaux directs, rapportés au revenu, laisse entrevoir de grandes disparités entre les classes sociales. Ainsi, les classes les plus modestes, définies par les deux premiers déciles, sont celles qui bénéficient le moins des transferts directs (8,1% pour D1 et 5,4% pour D2), tandis que les classes les plus aisées (D9 et D10) sont celles qui en bénéficient le plus, avec un taux atteignant 15,6% pour le dixième et dernier décile.

Dans le cas précis des ménages intermédiaires, qui se subdivisent entre classes vulnérables et classes moyennes inférieures, il est possible de relever que les déciles inférieurs (D4 et D5) sont ceux qui en bénéficient le moins, alors que les ménages du 6^e décile sont ceux qui en profitent le plus. Il est à noter que pour le 3^e décile, c'est-à-dire les ménages extrêmement vulnérables, la part des transferts directs est du même niveau que celle pour les derniers déciles de la classe intermédiaire, à peu près 9,5%. Toutefois, les ménages vulnérables (D2) sont ceux qui bénéficient le moins de ces transferts. Ainsi, les transferts directs aident à préserver la classe moyenne inférieure de retomber dans la précarité, mais ils ne contribuent pas à améliorer le niveau de vie des ménages vulnérables (effet à un sens).

Graphique 15 : Part des transferts directs, par décile



Données : ministère chargé des finances (DEPF)

Enfin, la ventilation des transferts sociaux indique que les principaux transferts pour les ménages des classes modeste, vulnérable et moyenne inférieure proviennent des aides accordées dans le cadre du programme Tayssir (variant de 35,5% pour D1 à 14% pour D4), tandis que les allocations familiales constituent le principal transfert social pour la classe moyenne supérieure et la classe aisée (de 10,5% pour D6 à 19,7% pour D10). Ce basculement s'opère à partir du cinquième décile.

2. Lutte contre la pauvreté et intégration du secteur informel

a. Promotion d'activités économiques lucratives

L'élargissement de la classe moyenne passe inévitablement par l'impulsion d'une mobilité sociale ascendante, dont l'objectif est d'éradiquer la pauvreté et de permettre aux populations les plus modestes et vulnérables d'accéder à des niveaux de vie suffisamment au-dessus du seuil de pauvreté pour bénéficier de la sécurité économique, c'est-à-dire de couvrir les dépenses de subsistance, acheter des biens de consommation durables, investir dans des activités productives et épargner pour l'avenir. L'expansion de la classe moyenne sous-tend selon, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'engagement à «réduire au moins de moitié la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions régionales » (objectif de développement durable 1, cible 1.2).

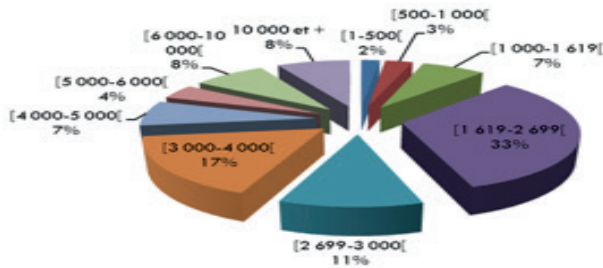
Un levier primordial de lutte contre la pauvreté constitue l'intégration du secteur informel. Il est important de noter que le travail dans l'économie informelle se caractérise souvent par des lieux de travail petits ou non définis, des conditions de travail dangereuses et insalubres, de faibles niveaux de compétences et de productivité, des revenus faibles ou irréguliers, de longues heures de travail et un manque d'accès à l'information, aux marchés, aux financements, à la formation et à la technologie. Les travailleurs de l'économie informelle ne sont en outre pas reconnus, enregistrés, réglementés ou protégés par la législation du travail et la protection sociale. De ce fait, et bien que l'économie informelle joue un rôle important dans la vie des ménages à faible revenu, elle parvient néanmoins à affecter de manière critique la croissance de l'économie, son rythme de développement et la nature et la variété des opportunités économiques décentes offertes à la population.

Au Maroc, l'ampleur du phénomène a été révélée à travers le nombre de bénéficiaires des aides Covid entrant dans le cadre de l'opération « Tadamon », considérant le fait que plus de 5,5 millions de ménages, ramédistes et non-ramédistes, vivant du secteur informel, ont en bénéficié, ce qui correspond à près de 22,5 millions de personnes, soit environ 64% de la population totale du pays. La vulnérabilité structurelle de ces ménages aux risques et aléas de la vie a également été révélée par la crise de la Covid, car les classes de travailleurs les plus vulnérables et les professions les plus précaires, notamment dans le secteur informel, ont été les plus concernées par les pertes de revenu puisque ne disposant pas d'une épargne de précaution ou de filets sociaux suffisants.

Les expériences internationales révèlent que la conception de politiques efficaces pour lutter contre l'informalité demeure cependant compliquée eu égard à ses multiples causes et formes, avec des solutions spécifiques conditionnées à un ensemble de caractéristiques et d'institutions propres au pays.

Toutefois, et bien que l'intégration constitue une condition nécessaire, elle n'est pas suffisante pour permettre l'émergence d'une classe moyenne forte au Maroc. Ainsi, l'analyse des données de la CNSS, par tranches de revenus, révèle que 45% des salaires déclarés sont inférieurs au SMIG mensuel et seulement 16% perçoivent des salaires mensuels dépassant 6 000 DHS ; 49% des femmes perçoivent moins que le SMIG contre 43% des hommes. Le salaire mensuel moyen déclaré en 2019 s'élevait à 5 255 DH, contre 5 183 DH en 2018, ce qui représente une croissance de 1,4%, tandis que le salaire médian est passé de 2 738 DH en 2018 à 2 787 DH en 2019, soit une croissance de 1,8%.

Graphique 16 : Répartition des salariés déclarés par tranche de salaire



Source : Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (2019)

Ainsi, les données révèlent que seulement 8% des salariés déclarés peuvent être considérés comme relevant de la classe moyenne (19% au sens du HCP), c'est-à-dire des salariés dont le revenu mensuel déclaré est supérieur à 10000 Dhs, alors que 73% des salariés déclarés ont des salaires qui les placent dans des catégories inférieures, à savoir pauvre et vulnérable.

Par ailleurs, une part importante de la population des salariés est caractérisée par la précarité de l'emploi, plus accentuée chez les salariés femmes que chez les hommes. En effet, 31% des salariés sont déclarés à moins de 156 jours, ce qui correspond à 6 mois de travail, contre seulement 25% des salariés qui sont intégralement déclarés (312 jours de travail).

b. Généralisation de la protection sociale

La protection sociale est au fondement même du contrat social et des liens de réciprocité et de solidarité sans lesquels les sociétés, quel que soit leur niveau de développement, ne sauraient assurer leur cohésion, ni prospérer, ni protéger la dignité de leurs citoyens. Elle constitue à ce titre un droit humain fondamental, consacré par les conventions de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ou de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), de même qu'elle est portée par plusieurs initiatives internationales, la plus importante ayant abouti à l'adoption des Objectifs de Développement Durable (2015)¹².

La protection sociale universelle, incluant les programmes non contributifs principalement destinés aux personnes vivant dans la pauvreté ou l'extrême pauvreté et / ou dans des situations vulnérables, est une composante essentielle des politiques et stratégies d'éradication de la pauvreté. Son objectif n'est pas seulement d'aider à augmenter les revenus des ménages participants, mais aussi de fournir un meilleur accès aux services sociaux et au travail décent. Les diverses expériences ont montré qu'en plus de réduire la pauvreté et les inégalités, des systèmes de protection sociale, bien conçus et avec des prestations adéquates, peuvent :

- i. Contribuer à une croissance inclusive, à travers (i) l'augmentation de la productivité et l'employabilité, générée grâce à l'amélioration du capital humain, (ii) la stimulation de la consommation et de la demande intérieures et (iii) la mise en place des conditions favorables à la transformation structurelle de l'économie.
- ii. Promouvoir le développement humain en facilitant, grâce aux transferts monétaires, l'accès à une alimentation de qualité saine et équilibrée, à l'éducation et aux soins de santé, tout en incitant à la scolarisation des enfants avec comme effet la baisse du travail des enfants.
- iii. Protéger les personnes contre les effets des impacts provoqués par les chocs exogènes, tels que les crises économiques ou les catastrophes naturelles ou sanitaires.
- iv. Construire la stabilité politique et la paix sociale, en réduisant les tensions sociales et les conflits violents.

Il est à mentionner que les pays dotés d'un État-providence avancé ont réalisé que l'efficacité des services sociaux, et en particulier de la sécurité sociale, réside dans le fait qu'elle constitue un investissement à long terme dans une société et une économie productive. Dans les pays en développement, la protection sociale a été davantage considérée comme une réponse à une crise de court terme, comme dans le modèle du « filet de sécurité », et / ou comme des ressources pour des systèmes de prestation qui rivalisent ? avec des investissements économiques « plus productifs ».

Au Maroc, il est manifeste que le système de la protection sociale ne permet pas de lutter efficacement contre la pauvreté et de réduire les vulnérabilités qui caractérisent ces franges de la population. Ce système peine encore à se conformer aux principes d'universalité, de solidarité, d'égalité et de qualité des soins, malgré les efforts fournis avec la mise en place des régimes d'assurance maladie pour les salariés et les fonctionnaires. Le pays ne dispose pas encore de régime dédié à la protection sociale de l'enfance, des personnes en situation de chômage, ni des personnes en situation de handicap. La quasi-totalité des actifs (hormis une minorité de salariés déclarés du secteur privé formel) ne bénéficie pas d'une assurance sociale spécifique contre les accidents du travail et les maladies professionnelles¹³.

De plus, il est permis de relever des faiblesses profondes inhérentes à l'AMO, telles que l'obligation d'avancer les frais médicaux dans l'attente du remboursement, les distorsions entre les secteurs public et privé, l'accroissement des dépenses qui menace à terme les équilibres financiers, etc. Dans le cas du Ramed, celui-ci se caractérise par une insuffisance structurelle du financement, l'exclusion d'une partie des ménages les plus pauvres, la faible qualité des soins, etc.

13 -Rapport du CESE sur la protection sociale, 2018

Prenant compte de « la faiblesse des réseaux de protection sociale » pour « les franges de la population en situation de grande précarité » et des défis imposés par la pandémie, Sa Majesté le Roi a annoncé¹⁴ une généralisation de la couverture sociale « au profit de tous les Marocains » au cours des cinq prochaines années. Ce projet sera mis en place à partir de janvier 2021 en commençant par la « généralisation de l'assurance maladie obligatoire et des allocations familiales ». A terme, le déploiement complet de l'Assurance Maladie Obligatoire des indépendants et des professions libérales, soit plus de 10 millions de personnes devant être assurées par la CNSS, permettra de porter le taux de couverture de la population marocaine à 90%. Pour rappel, 68,8% de la population marocaine était affiliée à un régime de couverture médicale de base à fin novembre 2019, selon les données de l'ANAM.

In fine, l'investissement dans des programmes nationaux de protection et de sécurité sociale efficaces permettra d'universaliser, étendre, renforcer et dynamiser ces régimes¹⁵.

3. Voies d'autonomisation économique des femmes et leur participation au marché du travail

Bien qu'étant des acteurs économiques incontournables, compte tenu de leur rôle dans la prise en charge des besoins du ménage et de l'orientation de leurs revenus vers l'éducation, la santé et le bien-être des enfants, les femmes restent toutefois cantonnées aux travaux non-rémunérés ou informels, où elles sont sur-représentées, exerçant dans la plupart des cas des emplois saisonniers, plus précaires et non-protégés par les normes du travail. En même temps, elles demeurent confrontées à des contraintes importantes hypothéquant tout effort d'augmentation de leur productivité : un manque d'accès aux ressources économiques, à la propriété, aux services financiers et autres services aux entreprises, ainsi qu'à l'obligation de combiner les responsabilités familiales et professionnelles.

L'ensemble de ces entraves font que 70% des pauvres du monde et que les deux tiers de la population analphabète mondiale sont des femmes.

Afin de créer davantage d'égalité entre les sexes et de réduire la pauvreté chez les femmes dans les zones urbaines et rurales, l'autonomisation économique des femmes, définie comme un processus de changement des relations de pouvoir à la fois multidimensionnel et interconnecté, représente un levier majeur étant donné le lien étroit identifié entre la vulnérabilité des femmes pauvres et le sous-emploi et les faibles rendements du travail.

Il semble amplement justifié de mettre l'accent sur les femmes pauvres dans les efforts de réduction de la pauvreté, car le travail des femmes s'avère essentiel à la survie

¹⁴ - Discours du Trône du 29 juillet 2020

¹⁵ - Voir les recommandations de l'avis de l'auto-saisine du CESE de Mai 2018

des ménages pauvres. Ceci est d'ailleurs repris de manière explicite par l'objectif de développement durable qui stipule l'engagement des pays à éradiquer l'extrême pauvreté d'ici à 2030, à réduire de moitié la proportion de femmes, d'hommes et d'enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions, et à fournir une couverture de protection sociale comprenant des socles de protection sociale pour les pauvres, ainsi que l'ODD 5 en faveur de l'égalité des sexes.

Les politiques macroéconomiques sont également des instruments importants car elles peuvent créer un environnement favorable et contribuer à réduire les privations et les conditions de pauvreté. Dans ce cadre, les investissements publics dans les infrastructures de protection sociale, peuvent être un moyen pour créer des emplois plus productifs pour les femmes, tandis que les investissements dans les infrastructures physiques de base et les services de transport peuvent améliorer la productivité des entreprises informelles féminines.

Au Maroc, les données du HCP pour l'année 2019 indiquent que près d'un ménage sur huit est dirigé par une femme, alors que leur taux d'activité n'est que de 21,5% (en baisse par rapport à 2008, avec un niveau d'activité de 26,6%) contre 71% pour les hommes, et que près de 40,5% des femmes actives occupées (contre 9% d'hommes) ne percevaient aucune rémunération. Avec une proportion de 43% d'analphabètes (contre seulement 24% des hommes), les femmes sont plus présentes dans le secteur de «l'agriculture, forêt et pêche» avec une part de 46,9% de l'emploi féminin, suivi du secteur des «services» qui constitue le deuxième secteur pourvoyeur d'emplois pour les femmes avec une proportion de 38,5% et celui de «l'industrie y compris l'artisanat» qui contribue avec 14% des postes d'emploi féminins. Enfin, s'agissant de la pauvreté monétaire qui s'avère être particulièrement prononcée dans le milieu rural, elle a touché près de 3,9% des femmes en 2014 (en baisse par rapport au niveau de 7,4% enregistré en 2007), tandis que la vulnérabilité a été relevée chez 10,6% d'entre elles en 2014 (contre 16,4% en 2007).

Au-delà de la lutte contre la pauvreté, la persistance d'écarts importants en termes de taux d'activité, de nature d'emplois et de revenus implique que la contribution économique potentielle des femmes reste inexploitée. En effet, un accès plus grand des femmes au marché du travail est associé à une inégalité des revenus plus faible et à une plus grande diversification économique ce qui, *in fine*, est de nature à renforcer la résilience économique.

La Banque mondiale et le FMI relèvent, à cet égard, que la réduction des écarts entre hommes et femmes, aussi bien en termes d'opportunités que de résultats, est de nature à : (i) stimuler la croissance économique et la productivité croissante, à travers l'impact direct de la taille de la main-d'œuvre sur la production, l'impact sur la productivité et l'augmentation des dépenses pour la scolarisation des enfants, avec des implications importantes pour la croissance à long terme ; (ii) induire une plus grande égalité dans la répartition globale des revenus ; (iii) soutenir des bénéfices plus élevés pour les entreprises grâce, notamment, à une représentation plus grande

des femmes aux postes de responsabilité qui est associée à une augmentation du rendement des actifs ; (iv) accroître la résilience économique du fait de la diversification des exportations dans les pays en développement induite par l'égalité des sexes, ce qui à terme réduit le risque de concentration des exportations sur quelques produits de base ; (v) augmenter le vivier de talents sur le marché du travail, permettant ainsi une allocation plus efficace des ressources ; (vi) soutenir la stabilité des banques, sachant que la présence de femmes ainsi qu'une proportion plus élevée de femmes dans les banques-conseils est associée à une plus grande stabilité de ces institutions ; (vii) contribuer à l'atteinte d'autres objectifs de développement, comme la santé des femmes et des enfants, étant donné que des corrélations positives ont été identifiées entre l'égalité des sexes et les indicateurs de développement humain.

Dans le contexte marocain, le salaire féminin, ou double salaire, est perçu comme l'un des traits caractéristiques de la classe moyenne. Ainsi, la participation de la femme au marché du travail et son accès à des emplois rémunérés, sans inégalités salariales, lui permet d'« accéder à un niveau d'autonomie, de responsabilité, de pouvoir, de pouvoir de consommation, de pouvoir de sécurité, etc.¹⁶», renforçant par-là le positionnement du ménage dans les strates sociales intermédiaires. Comme cela a été rapporté par Mendras (1994)¹⁷, le travail de la femme est capable de créer une dynamique d'ascension sociale car il « brouille la stratification et renforce le mouvement de moyennisation ». Quelle que soit la nature du travail exercé, le double salaire permet au minimum de consolider le positionnement social du ménage : un revenu féminin inférieur à celui du conjoint préserve du basculement vers les strates inférieures, tandis qu'un revenu féminin plus important est de nature à faire progresser le ménage dans la hiérarchie sociale.

4. Amélioration de la qualité des services sociaux

a. Le service de la santé

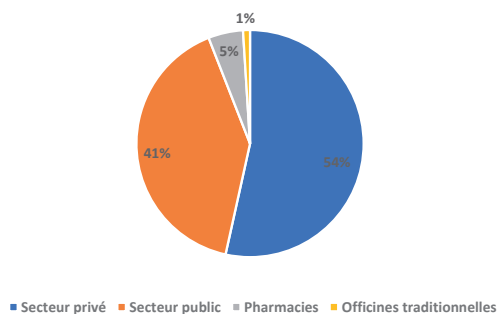
Les coûts des soins de santé, y compris les coûts des services et des soutiens à long terme, peuvent représenter un fardeau pour les familles de la classe moyenne, avec potentiellement des dépenses personnelles hors champ de couverture des assurances maladies, qui peuvent impacter d'autres priorités importantes, comme l'épargne pour la retraite ou le financement des études des enfants. Dans le cas des pays en développement, caractérisés par une défaillance du système de protection sociale, un secteur public en crise et des établissements privés peu régulés, les frais inhérents aux maladies peuvent exacerber les vulnérabilités des populations les plus fragiles tout en faisant planer le risque d'un basculement vers la pauvreté.

16 - La classe moyenne, c'est qui ?, Revue ECONOMIA n°4 / octobre 2008 - janvier 2009

17 - H. Mendras (avec la collaboration de DUBOYS-FRESNEY L.), « La seconde révolution française : 1965-1984 », 1988 [1994]

Au Maroc, les données du HCP pointent vers le fait que la majorité des ménages de la classe moyenne ont recours au secteur privé, en matière de soins. Ainsi, en 2014, 54 % des ménages de la classe moyenne effectuaient leurs consultations médicales auprès du secteur privé, contre 81% parmi les ménages aisés et 37% parmi les modestes, 41 % auprès du secteur public, le reste étant réparti entre les pharmacies (5%) et les officines traditionnelles (1%).

Graphique 17 : Accès de la classe moyenne aux soins de santé (%)



Données : Haut Commissariat au Plan

Le taux de couverture médicale des classes moyennes était relativement bas en 2014, de l'ordre de 37,5%, contre 63,7% parmi les classes aisées et 24,9% parmi les classes modestes.

Cet état de fait interpelle à plusieurs égards. D'une part, il pose avec acuité le besoin pressant d'engager les réformes nécessaires afin de disposer d'un système de santé public de qualité, capable de capter les ménages de la classe moyenne qui disposent généralement d'une couverture médicale en améliorant de ce fait la soutenabilité financière du système). D'autre part, il soulève la question de la régulation du secteur privé qui se doit de converger avec les objectifs des politiques publiques en la matière, en termes de couverture géographique, de qualité des prestations et d'adéquation des coûts avec les capacités financières des ménages.

b. Le service de l'éducation

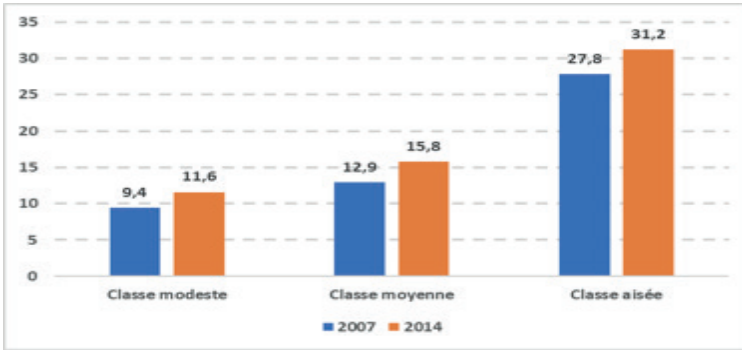
L'éducation s'avère être un facteur fondamental pour l'élargissement et la consolidation de la classe moyenne car (i) elle est liée à l'acquisition des connaissances, compétences et qualifications pédagogiques, de sorte que l'éducation est une condition préalable à un professionnalisme plus élevé et à une meilleure maîtrise des fonctions, et (ii) elle permet la transmission des règles, normes, valeurs et modèles de comportement (une condition pour un respect plus strict des règles sociales).

Les données du HCP concernant l'accès à l'éducation au Maroc indiquent une hausse significative du taux de scolarisation des 6-22 ans relevant de la classe moyenne,

avec un taux passant de 58,6% à 73,2% entre 2007 et 2014. L'évolution du taux de scolarisation s'agissant de la classe modeste a été légèrement plus important, passant de 43% en 2007 à 65,4% en 2014.

Une part non-négligeable des ménages de la classe moyenne au sens du HCP (15,8% en 2014) scolarise ses enfants dans le secteur privé ; une proportion plus grande pour les classes modestes (11,6%) mais largement en-deçà de celle des classes aisées dont près d'un tiers des enfants sont scolarisés dans le secteur privé (31,2%). En termes de charges financières, 9% du budget des ménages relevant de la classe moyenne est alloué aux paiements des frais de scolarité dans le privé, contre 6% pour les ménages de la classe modeste et 12% des ménages de la classe aisée.

Graphique 18 : Part des scolarisés dans le secteur privé en 2014, par catégorie sociale (%)



Données : HCP

Les charges financières impactent donc significativement le revenu arbitrage des ménages des classes moyennes, ponctionnant directement une partie du revenu qui aurait pu être orientée vers la consommation et favoriser ainsi le développement de l'activité économique.

c. L'accès au logement

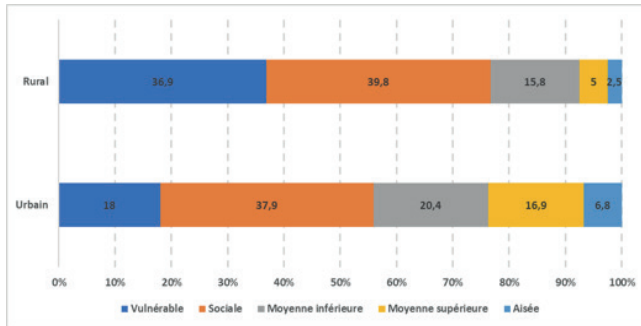
Avec l'amélioration des conditions de vie, les classes moyennes exigent de plus en plus pressantes pour le besoin d'accéder à des logements qui répondent à leurs exigences en termes de standing, de superficie, de proximité par rapport aux centres urbains et de coût.

Selon les données du département l'habitat, la demande en logements au Maroc émane dans 37% des cas de la classe moyenne urbaine (20,4% pour la classe moyenne supérieure et 16,9% pour la classe moyenne inférieure). En milieu rural, la demande de la classe moyenne n'a représenté que 21% de la demande totale (15,8% pour la classe moyenne inférieure et 5% pour la classe moyenne supérieure). La majeure partie de la demande en logements, que ce soit en milieu urbain ou rural, provient de la classe



dite sociale (moins de 2000 Dhs de revenu par mois) et la classe vulnérable (entre 2000 Dhs et 4000 Dhs de revenu mensuel). Il est à mentionner que le département de l'habitat considère que la classe moyenne est composée des ménages dont les revenus peuvent atteindre 20000 Dhs mensuels.

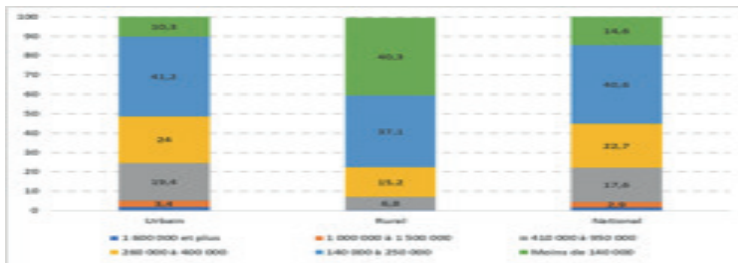
Graphique 19 : Répartition de la demande par classe sociale et milieu (en %)



Données : département de l'Habitat

En termes de logements, il s'avère que 41% de la demande, sur un total de 1,9 millions de logements acquis, est constituée de logements dont les prix varient entre 260000 Dhs et 950000 Dhs, dont 23% pour les logements sociaux (260000 à 400000 Dhs). Cette demande est essentiellement concentrée dans les grandes agglomérations urbaines. Le prix moyen déclaré en milieu urbain est de 385000 Dhs, contre 205000 Dhs en milieu rural.

Graphique 20 : La demande en logements selon le prix d'acquisition déclaré, par milieu de résidence (%)



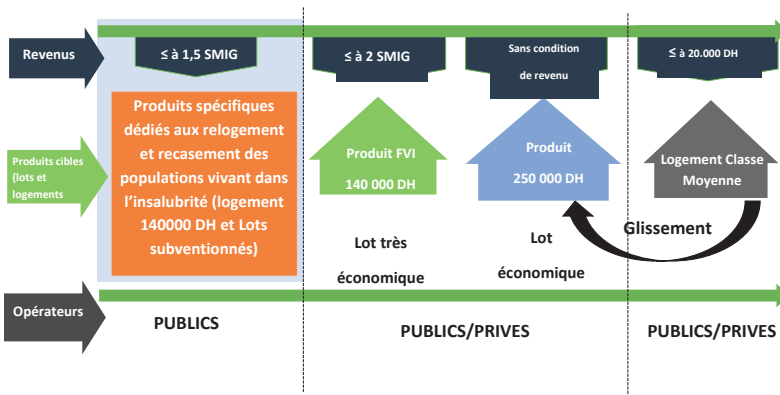
Données : département de l'Habitat

Après les résultats relativement mitigés des mesures entreprises pour favoriser le développement du segment « Classe moyenne » en 2005, avec une garantie FOGALOGUE qui couvre 50% du prix d'un bien n'excédant pas 400000 Dhs, le concept de villas économiques et les exonérations fiscales sur l'auto-construction, l'état a mis

en place le dispositif incitatif de 2013¹⁸ afin de cibler les ménages dont les revenus mensuels nets ne dépassent pas 20000 Dhs.

Visant les logements dont les superficies varient entre 80 et 150 m² et dont le prix de vente du m² couvert ne dépassent pas 6000 Dhs HT, avec des avantages sous formes d'exonérations de droits d'enregistrement et de timbre et d'inscription sur les titres fonciers, le dispositif de 2013 a permis la signature de 31 conventions pour la réalisation de 11048 logements, soit une moyenne visée de 1578 logements par an. A fin août 2020, seulement 253 logements ont reçu le certificat de conformité.

Graphique 21 : Programmes de promotion de l'habitat



Source : Holding Al Omrane

En plus de ne pas couvrir une tranche importante du segment immobilier, à savoir les logements dont les prix sont inclus entre 300 000 Dhs et 500 000 Dhs (destinés à la classe moyenne inférieure), il s'avère que le programme n'a bénéficié d'aucun avantage fiscal susceptible de dynamiser l'offre. Par ailleurs, la spéculation sur le marché immobilier, la rareté et la cherté du foncier et l'existence de pratiques de sous-déclaration ont créé un effet de basculement des ménages de la classe moyenne vers le logement social, tout en aggravant leur endettement et, surtout, en les éloignant des centres urbains¹⁹. Or, la localisation géographique est le principal déterminant des dépenses par habitant, suivie de la composition du ménage et de l'éducation.

La mobilité motorisée constitue de même une condition préalable pour soutenir l'essor souhaité des classes moyennes car elle contribue au bien-être et facilite l'inclusion sociale. En effet, la disponibilité d'un réseau de transport suffisamment développé permet l'accès aux marchés, au travail, à l'éducation, aux services et, en fin de compte, d'améliorer la qualité de vie.

Dans ce cadre, et malgré la difficulté des transports publics à répondre à de nombreux besoins liés à la mobilité dans les pays aussi bien riches qu'en développement, le

18 - Loi de finances n° 115-12.

19 - Le Foncier au Maroc : un levier fondamental pour le développement durable et l'inclusion sociale, CESE, 2019

développement d'un réseau dense et moderne demeure capitale sachant que la mobilité se développe principalement grâce à une utilisation accrue des transports publics dans les pays dont le PIB par habitant est inférieur à 5000 USD par an. Au-delà de cette limite, la part des transports publics diminue dans l'offre de mobilité avec, en parallèle, le renforcement de l'utilisation des véhicules privés, et plus particulièrement de l'automobile, qui constituent un signe d'appartenance mais également un levier d'accès à la classe moyenne. Par ailleurs, le regroupement à proximité des ressources nécessaires pour accéder aux opportunités de travail peut également être envisagé, ceci afin de réduire les besoins en mobilité de certaines catégories de la population.

Il est à noter que les ODD de 2030, inclus dans l'Agenda 2030, comprennent la cible 11.2 qui énonce la nécessité de « donner accès à des systèmes de transport sûrs, abordables, accessibles et durables pour tous, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, en accordant une attention particulière aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité, les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées ».

5. L'ascenseur social : la formation du capital humain de haut niveau

L'enseignement et la formation professionnels sont parmi les éléments les plus productifs de l'éducation car, en plus de préparer les individus au monde du travail en leur apprenant les aptitudes et les compétences nécessaires à la compétitivité économique, ces leviers contribuent également au développement personnel des apprenants pour une contribution effective à la société.

En outre, des programmes de formation bien conçus ont une capacité particulière à favoriser le développement durable des pays. En effet, suite aux changements induits par l'émergence de l'économie du savoir et la mondialisation de la production et des échanges, la disponibilité d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et productive devient un facteur crucial pour la compétitivité des économies. Dans ce cadre, et afin d'augmenter leurs chances d'employabilité, les jeunes et les adultes ont besoin de compétences flexibles et adaptées aux demandes des sociétés modernes, à savoir « une combinaison de connaissances, de compétences pratiques et sociales et d'attitudes positives, ainsi que la capacité de penser et agir de manière indépendante, créative et responsable. ²⁰»

Regroupant toutes les activités significatives d'apprentissage, quel que soit l'âge ou encore l'activité de l'apprenant comme souligné dans le rapport du CESE sur « l'apprentissage tout au long de la vie », la formation du capital humain permet de favoriser l'accès au marché du travail et l'amélioration des revenus, tout en contribuant à accroître la productivité et l'innovation. Cela permet donc de réduire

20 - L'apprentissage tout au long de la vie : une ambition marocaine, Rapport du CESE, 2013

les vulnérabilités des ménages et individus aux chocs, de permettre une mobilité ascendante en termes de revenus, de former le capital humain scientifique et technique nécessaire au développement du pays et de favoriser l'émergence d'un corps d'encadrement intermédiaire solide. Ces processus peuvent s'exercer de trois manières :

- i. Les processus d'apprentissage formels, qui sont généralement validés par des certifications socialement reconnues. Ils comprennent l'offre officielle du Système national d'éducation et de formation (éducation nationale, formation professionnelle, enseignement supérieur, etc.).
- ii. Les processus d'apprentissage non formels qui comprennent toutes les organisations d'un apprentissage ne dépendant pas de l'offre officielle mais dont l'organisation est basée sur la relation enseignant-élève ou encore formateur-stagiaire. Il s'agit principalement de la formation continue, des séminaires, colloques, conférences, ou encore des enseignements dispensés à distance au moyen des TIC.
- iii. Les processus d'apprentissage informels, qui ne sont pas entrepris intentionnellement et qui accompagnent incidemment la vie quotidienne. Il s'agit des activités d'apprentissage qui utilisent des méthodes simples telles que la lecture d'ouvrages, l'utilisation de contenus éducatifs et l'observation d'autres personnes. Autrement dit, c'est l'ensemble des apprentissages individuels qui ne s'organisent pas autour de la relation apprenant-enseignant.

Les pays qui ont adopté l'apprentissage tout au long de la vie ont généralement construit un système de formation performant pour les adultes en situation de travail, accompagné de mécanismes de reconnaissance et certification des expériences et des compétences acquises. La formation continue (ou formation en milieu du travail) est conçue comme un paramètre essentiel de la compétitivité de l'entreprise. Ainsi, dans les pays industrialisés, les mécanismes de formation continue couvrent l'ensemble des secteurs d'activité, et font partie intégrante du travail.

Au Maroc, et malgré les multiples efforts consentis, les résultats de la politique de formation restent mitigés. La formation continue en milieu de travail demeure très limitée en qualité et en durée, tandis que sa répartition reste très inégale entre milieu urbain et rural, entre grandes et petites entreprises et entre secteur public et secteur privé. En outre, son cadre juridique et son financement sont inadaptés par rapport aux spécificités et besoins croissants de l'administration et du tissu entrepreneurial.

Par ailleurs, les politiques de gestion des ressources humaines demeurent peu développées, en termes de plans et de gestion de carrière, d'ingénierie de formation, de reconnaissance des contributions, etc., ce qui est de nature à appauvrir l'offre de formation continue qui, souvent, ne correspond pas aux besoins des entreprises et des salariés. Le milieu de travail marocain se caractérise pour sa part par l'absence d'un

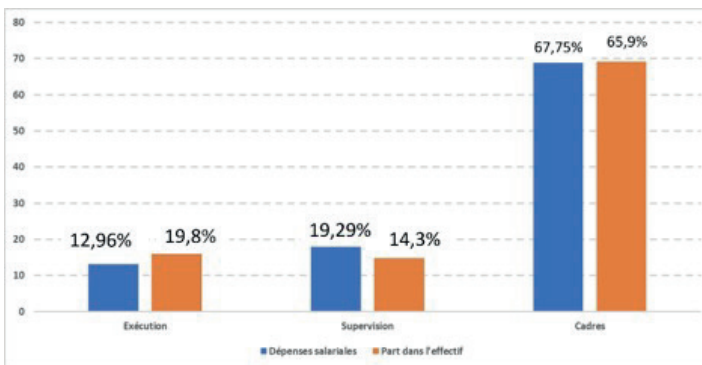
système de reconnaissance des acquis de l'expérience et par le manque d'incitations pour le passage à l'acte d'apprentissage. Les opportunités pour le développement personnel et professionnel demeurent ainsi réduites.

Il est à mentionner que les efforts de formation et de valorisation du capital humain au Maroc ont été grandement impactés par le phénomène de la fuite des cerveaux. Ainsi, les dernières estimations indiquent que notre pays perd, en moyenne, près de 600 ingénieurs par an : pour certaines écoles, jusqu'à 80 % des lauréats ont été embauchés par des entreprises européennes. Selon l'étude du Global Talent Survey de 2018, ces départs sont souvent motivés par l'envie de travailler et d'acquérir de l'expérience professionnelle à l'étranger, d'enrichir l'expérience personnelle et de chercher de meilleures opportunités de carrière.

6. L'organisation et le développement des corps des métiers dans la fonction publique

Employant 568.149 fonctionnaires en 2020 (dont 34,5% de femmes), soit 4,64% de la population active, l'Etat a alloué, hors cotisations de l'Etat au titre de la retraite et de la prévoyance sociale, une enveloppe de 117,84milliards de dirhams (contre 74,03 milliards de dirhams en 2009) pour le paiement des salaires, soit 10,89% du PIB ou 34,44% du budget général (compte tenu des cotisations patronales). Par catégorie, les dépenses des fonctionnaires relevant de l'exécution (échelles <= 6) qui représente 19,8% de l'effectif global, ont atteint 12,96% des dépenses totales de personnel, celles des fonctionnaires au niveau de supervision (échelles salariales 7 à 9), soit 14,3% de l'effectif, ont représenté 19,29% de la masse salariale et, enfin, les cadres, avec une proportion de 65,9%, ont capté 67,75% des dépenses en 2020.

Graphique 22 : Dépenses salariales et composition des effectifs de la fonction publique, par catégorie (en %)



Données : DRA

L'analyse de la structure des salaires dans la fonction publique révèle que la catégorie des fonctionnaires appartient, pour sa vaste majorité, à la classe moyenne selon la définition retenue par le HCP. En effet, près de 90% des salaires mensuels versés aux fonctionnaires dépassent 4000 Dhs, et près 62% des fonctionnaires perçoivent des salaires qui dépassent 6000 Dhs par mois. Ainsi, cette distribution salariale semble confirmer le rôle d'ascenseur social que peut jouer la fonction publique au Maroc, comme ce fût le cas pour les sociétés industrialisées au début du siècle dernier.

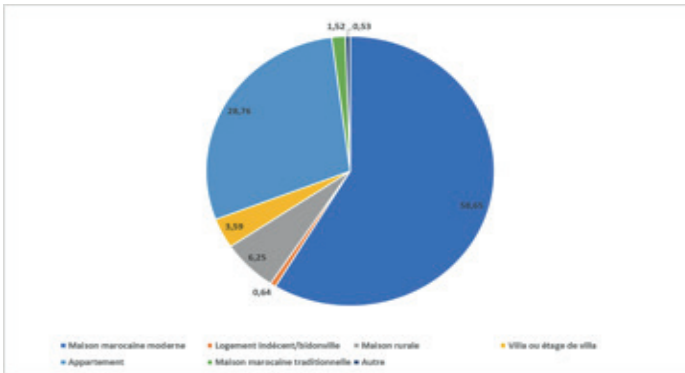
Ce constat est d'ailleurs confirmé par les salaires moyens par catégorie de fonctionnaire, sachant que le salaire mensuel net moyen en 2020 pour un fonctionnaire d'exécution était de 4919 Dhs par mois (échelles <= 6), celui d'un fonctionnaire de maîtrise était de 5395 Dhs par mois (échelle 7 à 9) et celui d'un cadre ou cadre supérieur atteignait 9653 Dhs par mois (échelle 10 et plus). Il est à noter que les salaires nets mensuels moyens ont augmenté de 24,38% entre 2010 et 2020, soit une augmentation annuelle moyenne de 2,21%, un niveau bien au-delà de celui de l'inflation.

En termes de dispersion, il ressort que les salaires dans la fonction publique deviennent de plus en plus égalitaires, sachant que la différence entre les salaires les plus élevés et les plus bas était « de 1 à 15 » en 2019, contre « de 1 à 26 » en 2002. Ainsi, le salaire le plus bas dans la fonction publique était de 3258 Dhs/mois et le plus haut de 47290,34 dirhams (professeurs de médecine, pharmacie et dentisterie en fin de parcours professionnel).

Les caractéristiques sociales usuellement associées aux classes moyennes sont plus ou moins similaires à celles des fonctionnaires au Maroc²¹. En effet, il ressort que la majorité des salariés sont mariés (80%), et seulement 3% ont le statut de famille « veuf » ou « divorcé ». En outre, 82% d'entre eux ont moins de 2 enfants (32% n'en ont aucun), et seulement 5% ont 4 enfants ou plus. Au niveau des caractéristiques de l'habitat, 59% des fonctionnaires vivent dans des maisons marocaines modernes (contre 63% en 2002), 32% vivent dans des logements de niveau supérieur (20,7% en 2002) et 0,64% vivent dans des logements indécents. Ces logements disposent, dans 83% des cas, de 3 pièces ou plus (65% en 2002), et seulement 2% d'entre eux ne disposent que d'une pièce. Enfin, 59% des fonctionnaires sont propriétaires (41% en 2002) et 20% locataires.

21 - S'agissant de l'endettement en particulier, les données communiquées par la TGR laissent entrevoir des niveaux d'endettement assez élevés chez les fonctionnaires. Ces données étant toutefois partielles, car n'incluant pas l'ensemble des dettes contractées, il s'avère difficile à ce stade de mesurer le degré réel d'endettement des fonctionnaires, susceptible d'être plus prononcé que ce qui est révélé par les chiffres de la TGR.

Graphique 23 : types de logement occupés par les fonctionnaires



Données : DRA

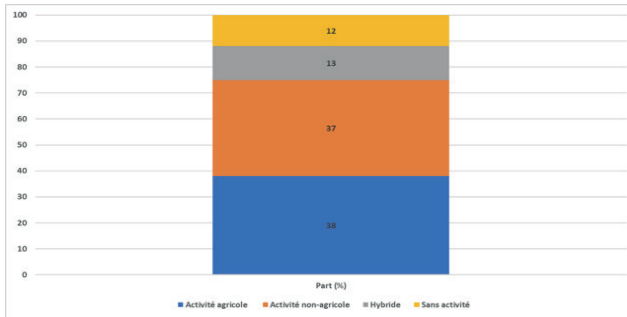
Il est à signaler que le vieillissement des employés relevant de la fonction publique, tel que reflété par la pyramide des âges, traduit de manière claire la baisse des recrutements qui a eu lieu à partir du milieu des années 2000 : les jeunes fonctionnaires ayant moins de 35 ans constituent près de 25,5% de l'effectif global des fonctionnaires civils de l'État. Les fonctionnaires appartenant aux tranches d'âge 35-50 et 50 ans et plus constituent respectivement 40,7% et 33,8%.

7. Emergence d'une classe moyenne rurale

Au regard de la taille importante de la population rurale au Maroc, l'établissement d'une classe moyenne forte demeure tributaire des politiques et incitations mises en place pour atteindre cet objectif. En conséquence, notre pays s'est résolument engagé depuis le début des années 90 dans une stratégie de développement du monde rural basée sur l'agriculture. Plusieurs instances sectorielles et intégrées et des stratégies ont été mises en place et qui ont permis de réaliser des avancées importantes en termes d'électrification, de connexion aux réseaux d'eau potable, de désenclavement²², etc.

Cette tendance s'est significativement accélérée depuis 2008 avec l'adoption du Plan Maroc Vert (PMV). En vue de consolider les acquis du PMV, une nouvelle stratégie de développement du secteur agricole, baptisée "Génération Green 2020-2030" a été lancée. Cette stratégie vise, entre autres, à favoriser l'émergence d'une classe moyenne rurale. Cependant, dans l'attente d'atteindre cet objectif ambitieux, les données de l'ONDH révèlent que le monde rural n'est pas totalement réductible à l'agriculture. En effet, sur la distribution des ménages ruraux, seulement 38% des ménages sont liés de manière exclusive au secteur agricole, alors que 37% ont des activités exclusivement non agricoles, 13% sont entre les deux et 12% sans activités (rentiers et transferts).

22 - Rapport du CESE intitulé « Développement du monde rural Défis et perspectives », 2017
Rapport du CESE intitulé « Le développement rural : Espace des zones montagneuses », 2017

Graphique 24 : Répartition de l'activité des ménages ruraux

Données : Observatoire National du développement humain

La configuration actuelle ne permet pas de faire émerger une classe moyenne rurale en se basant exclusivement sur les activités liées au secteur primaire. En plus du stress hydrique, de la nature semi-aride du pays et de la pression démographique dans le monde rural, l'agriculture en tant que secteur productif souffre de nombreuses défaillances qui ne permettent pas une valorisation optimale de la terre : financement, taille des parcelles²³, indivision, etc. Cet état de fait implique qu'il demeure extrêmement difficile pour ce secteur de pourvoir des revenus pouvant assurer un niveau de vie digne de la classe moyenne, en plus du fait que ces revenus demeurent non sécurisés qui ne peuvent donc pas contribuer efficacement au développement du pays.

Aujourd'hui, et selon l'OCDE, deux défis majeurs doivent être surmontés pour favoriser l'émergence d'une classe moyenne rurale : (i) le cadre de vie (habitat, hygiène, santé, éducation) ; (ii) la productivité encore très limitée de l'activité agricole (12-13% du PIB pour 40% de la main d'œuvre). S'agissant de l'habitat, il convient de mentionner que le projet de « Centres ruraux émergents » peut constituer une alternative intéressante pour améliorer les conditions de vie des populations et peut, en conséquence, contribuer à mettre en place les conditions favorables à l'émergence d'une classe moyenne rurale.

Une analyse précise des populations rurales demeure à ce stade difficile, étant donnée la difficulté d'accéder à des données détaillées relatives au recensement général de l'agriculture au titre de 2016 (Registre National Agricole). Les données disponibles, qui sont celles du recensement général de l'agriculture de 1996, ne permettent pas de caractériser de manière fine la classe moyenne rurale et de dégager suffisamment d'enseignements pour les politiques publiques.

23 - 90% des parcelles ont moins de 20 ha et 75% ont moins de 5 ha. De plus, sur les 9 millions ha de SAU, seulement 18% est potentiellement irrigable.

8. Le développement d'une infrastructure digitale inclusive

L'accélération de la transformation digitale et des nouvelles technologies provoquent des changements profonds dans la production et la distribution de biens et de services. Ces technologies, qui évoluent constamment et rapidement, engendrent certes des opportunités indéniables d'amélioration de la productivité et du bien-être. Elles sont également de nature à générer des gains considérables en termes de compétences, d'emploi, de diffusion de la productivité et de répartition des revenus. Ce faisant, la transformation digitale a des répercussions majeures sur des facteurs fondamentaux de la dynamique d'élargissement et de consolidation de la classe moyenne.

S'agissant de l'emploi, les changements induits concernent tout aussi bien le changement de la nature du travail, que la création de nouveaux métiers et la disparition d'autres. Un rapport de l'OCDE²⁴ sur le futur de l'emploi indique ainsi que 14% des emplois risquent d'être automatisés, tandis que 32% des emplois seraient profondément transformés. Au Maroc, plus de 50% des emplois pourraient être automatisés selon une étude de McKinsey.²⁵

Au niveau des emplois conventionnels, la transformation digitale induit un changement des méthodes de travail telles que l'agilité et la co-création, une révision des processus et la remise en question des organisations hiérarchiques préétablies. Elle favorise, par ailleurs, l'adoption du télétravail, grâce aux outils digitaux qui permettent une plus grande souplesse dans le choix des temps, des lieux, des équipements et du contenu des travaux : à tout moment et en tout lieu.

L'expansion de la transformation digitale fera aussi disparaître de nombreux métiers et d'emplois, au risque d'augmenter le chômage et les vulnérabilités et de nuire ainsi à l'équilibre socio-économique. Plusieurs métiers, essentiellement concentrés dans les services, sont appelés à disparaître, notamment dans les domaines liés à la saisie de données, la gestion administrative, la comptabilité, le secteur bancaire, les assurances, le transport, *etc.* Dans le secteur bancaire tout particulièrement, l'impact de la transformation digitale s'avère significatif, compte tenu de la baisse du rythme d'ouverture de nouvelles agences de banque : 115 nouvelles agences par an, un niveau bien inférieur au rythme de 300 agences/an enregistré il y a 10 ans²⁶.

Il devient alors urgent d'anticiper ces mutations profondes et de les accompagner par des restructurations responsables et socialement acceptables, comme la reconversion des employés dont les métiers sont menacés par une politique de formation continue efficace. En adoptant de telles mesures d'accompagnement,

24 - OCDE, « L'avenir du travail, Perspectives de l'emploi », 2019.

25 - McKinsey, « A future that works : automation, employment, and productivity », 2017

26 - <https://fnh.ma/article/bourse-finances/le-rythme-d-evolution-du-reseau-bancaire-continue-a-deceler>

notre pays pourrait s'élever dans la chaîne de valeur à l'échelle mondiale, en captant, par exemple, de nouveaux métiers du digital au sein de son territoire.

Mais, pour cela, il est nécessaire de corriger certaines défaillances qui ont trait notamment à la disponibilité de l'infrastructure et la maîtrise des connaissances qui font qu'une part significative des Marocains demeurent toujours exclus de la dynamique de digitalisation en cours pour les raisons suivantes :

- i. Un faible accès aux équipements : smartphone, tablette ou ordinateur ;
- ii. Un faible accès à internet à haut débit: faible usage de l'internet fixe, surtout en milieu rural. L'internet mobile 4G est certes meilleur en termes de couverture, mais 7% de la population totale n'a pas accès à cette technologie ;
- iii. Un faible maîtrise des outils numériques : manque de maîtrise de la lecture et de la compréhension, qui s'explique par le fait que plus de 30% de Marocains sont analphabètes. A cela s'ajoute l'analphabétisme fonctionnel (illettrisme numérique), c'est-à-dire la non-maîtrise de l'usage des techniques numériques.

Partie III : Les recommandations du CESE en faveur de la classe moyenne

Axe 1 : La recherche académique et le dispositif statistique

1. Mettre en place des programmes de recherche sur la classe moyenne pour améliorer les connaissances sur les couches sociales qui contribuent le plus à la croissance et au développement.
2. Enrichir et moderniser le dispositif statistique national :
 - a. Améliorer le suivi des salaires dans le secteur privé et celui des revenus non salariaux.
 - b. Développer des indicateurs sur le pouvoir d'achat, les conditions de vie et le patrimoine (actifs physiques, épargne financière et non-financière, dettes et obligations, etc.), des différentes couches sociales, dans différentes régions et dans différents milieux de résidence.
 - c. Diffuser les statistiques sur les populations à un large niveau, notamment celles relatives au Recensement général de l'agriculture de 2016.
 - d. Déployer les ressources (scientifiques, techniques et matérielles) nécessaires pour réduire la fréquence de mise à jour des bornes de revenu ou de niveau de vie qui définissent la classe moyenne, du fait du risque potentiel d'obsolescence de l'intervalle au regard des politiques publiques, principalement en fin de période.

Axe 2 : Les corps de métiers de la fonction publique

3. Accélérer l'élaboration et la révision des textes législatifs et réglementaires requis pour mener à terme le projet de réforme de l'administration publique (Plan national de la réforme de l'administration 2018-2021). Ce plan, qui s'articule autour de quatre processus transformationnels, contient des dispositions importantes pour aider à revaloriser les métiers de la fonction publique, principalement le processus de transformation managériale qui porte sur : la gestion par les compétences à travers la révision du référentiel des emplois et des compétences (REC) et le renforcement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), la modernisation du système d'accès aux emplois publics, le renforcement de la protection sociale des fonctionnaires, la restructuration de la haute et moyenne fonction publique, etc.

Axe 3 : La formation du capital humain

4. Généraliser et développer le préscolaire, facteur essentiel pour une égalité des chances.
5. Adapter les cursus éducatifs aux besoins du pays en:
 - Dédié au moins 20% des programmes scolaires aux activités artistiques, sportives et citoyennes et promouvoir la pluridisciplinarité et les « soft skills » et développer l'esprit critique, l'esprit de synthèse, l'esprit d'initiative et la citoyenneté active ;
 - Facilitant la mise en place de cursus dédiés ou l'adaptation des cursus existant d'éducation et de formation professionnelle pour mieux répondre aux objectifs fixés dans le cadre des politiques transversales ou sectorielles (industrie, agriculture, tourisme, services) ;
 - Adaptant le contenu enseigné de façon régulière et anticipative, surtout au niveau du supérieur et de la formation professionnelle, aux mutations dictées par le progrès technologique et à l'apparition de nouveaux métiers et de nouveaux modes de travail.
6. Renforcer la formation qualifiante tout au long de la vie et mettre en place la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience et les passerelles correspondantes dans les systèmes éducatifs nationaux.
7. Multiplier les passerelles entre le système d'enseignement général et celui de la formation professionnelle, pour améliorer l'attractivité de la formation professionnelle et permettre à ceux qui le souhaitent, sous certaines conditions objectives, le passage d'un système à l'autre. Permettre également aux titulaires d'un bac professionnel, toutes options confondues, d'accéder à l'enseignement supérieur et universitaire.
8. Transformer la taxe sur la formation professionnelle (1,6% de la masse salariale dé plafonnée et actuellement fléchée sur la formation initiale) en taxe affectée à un compte individuel de formation du salarié disponible durant toute sa vie professionnelle.
9. Développer et mettre en place un système de formation digitalisé qui permet à l'apprenant de compléter et de renforcer en ligne et selon son rythme et ses aptitudes, le savoir acquis en classe. L'objectif à minima sera de disposer en ligne dans les 3 années à venir de la majorité des cours et des exercices de base des différents niveaux scolaires.
10. Mettre en place un système de certification des métiers, notamment les nouveaux métiers qui ne sont pas encore réglementés, pour accéder aux emplois, favorisant ainsi l'accès au marché du travail et l'amélioration des revenus.

11. Soutenir l'initiative individuelle à tout âge à travers la promotion de l'expertise acquise par le travail et par l'autoapprentissage.
12. Encourager le retour des cadres marocains installés à l'étranger en leur offrant les conditions nécessaires à leur réinsertion dans la vie active pour participer, de manière directe, au développement économique et social de leur pays, ainsi qu'à sa modernisation.

Axe 4 : L'élargissement et la diversification des voies d'ascension sociale

13. Favoriser et promouvoir d'autres voies d'ascension sociale à travers, notamment, le sport et la culture.
14. Mettre en place et renforcer les mesures d'accès des femmes au marché du travail, promouvoir l'entrepreneuriat féminin et renforcer la représentativité des femmes dans les instances dirigeantes des entreprises, tout en tenant compte de leur rôle social.

Axe 5 : Le développement rural

15. Mener une politique agricole favorable aux petits et moyens agriculteurs pour leur permettre d'améliorer leurs conditions d'organisation de la production et de distribution des produits agricoles à travers, notamment, la mise en place d'incitations pour favoriser le regroupement en coopératives ou d'autres formes de regroupement plus flexibles, le développement de plateformes communes, l'amélioration de l'offre grâce à la mise à disposition de produits et services innovants et de qualité, etc.
16. Promouvoir et diversifier les activités économiques en milieu rural, hors agriculture. L'objectif est de favoriser l'émergence d'une classe moyenne au sein des 50% de la population rurale dont les activités ne sont pas liées à l'agriculture qui, autrement, risqueraient d'être absorbée par le secteur informel. *In fine*, les revenus générés permettront de soutenir le développement de l'agriculture.
17. Envisager le développement des centres ruraux émergents comme un levier d'attractivité et d'aménagement des territoires, dans le sens d'aménager les conditions d'éclosion d'une classe moyenne rurale.
18. Améliorer le fonctionnement des marchés fonciers tout en protégeant la vocation agricole des terres et en levant les restrictions pour les petits producteurs agricoles et ce, pour : améliorer l'offre de foncier sur le marché « formel » et l'accès au foncier pour les exploitations de petite taille par la mise en valeur indirecte. Encourager et accompagner l'investissement agricole, privé au niveau des petites et moyennes exploitations en levant les contraintes juridiques et réglementaires qui freinent la constitution de parcelles de taille.

Axe 6 : Le développement et la consolidation de l'état social pour tous

Une fiscalité équitable et favorisant l'émergence d'une classe moyenne forte

19. Renforcer le pouvoir d'achat de la classe moyenne par l'introduction d'une fiscalité des ménages, plus favorable, prenant en compte les personnes à charges et consolidée par des allocations familiales plus en phase avec la réalité socio-économique des familles, dont celle liée au financement de l'éducation des enfants.
20. Adopter une fiscalité « dynamique » en utilisant le levier fiscal pour compenser les phases de stagnation des salaires, afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages de la classe moyenne.
21. Introduire davantage d'équité entre la fiscalité du travail et celle du capital. Appliquer de manière équitable l'impôt sur le Revenu à tous les revenus, et en réelle corrélation avec les capacités contributives de chacun. Une adaptation de la grille applicable, devrait être faite en plus d'une indexation, tous les trois ans, sur l'inflation.

Une politique de logement mettant en adéquation l'offre avec les besoins des ménages

22. Adopter une approche multidimensionnelle pour la conception et l'évaluation des politiques de logement incluant, notamment :
 - a. des définitions de la qualité du logement qui incorporent des indicateurs liés au transport (temps de trajet et coûts), en particulier pour accéder à l'emploi ;
 - b. une planification, en amont, des besoins en transports en commun abordables dans les nouveaux projets à développer ;
 - c. une vision globale de l'impact de l'emplacement, de la qualité du logement et des options de transport sur les moyens de subsistance.
23. Utiliser les outils d'action foncière pour produire du foncier destiné au développement de l'habitat moyen standing, soutenus par des mesures incitatives, en assurant un suivi rigoureux afin de se prémunir contre tout comportement de prédation.
24. Favoriser le développement du foncier destiné au logement locatif en faveur de la classe moyenne, en veillant à :
 - encourager l'investissement dans le logement locatif, en instaurant des avantages fiscaux subordonnés à un encadrement des loyers et en garantissant l'accès à ces logements à des populations ciblées;

- créer des mécanismes de financement du foncier destiné au logement locatif ;
- exercer le droit de préemption pour la constitution d'un patrimoine foncier destiné aux logements locatifs ;
- instaurer des quotas de logement locatif dans les documents de planification urbaine, notamment dans le cadre des zones d'aménagement concerté (ZAC).

Un système de santé de qualité centré sur le citoyen

25. Se doter d'une vision globale de la santé et mettre en œuvre le chantier de réforme de la santé avec la finalité de garantir les droits sociaux de tous les citoyens, dont leur accès à une offre de soins de qualité sur l'ensemble du territoire national ;
26. Asseoir la régulation du système de soins, aux niveaux national et régional, sur l'établissement d'une carte sanitaire globale - nationale et régionale – fiable, intégrant les secteurs public et privé. A ce titre, le rôle de l'État est primordial en vue de garantir une cohérence d'ensemble à ce système et d'assurer un suivi rigoureux de la charte sanitaire pour une offre de soins territorialement homogène (qualité et proximité).

Axe 7 : La lutte contre la pauvreté et l'intégration de l'informel

27. Assurer une protection sociale universelle à l'individu, tout le long de sa vie, indépendamment de son statut professionnel et incluant la couverture médicale.
28. Mettre les femmes au centre des efforts de lutte contre la pauvreté et rompre avec les politiques et les programmes qui ciblent souvent les hommes, et qui sont basés sur la notion d'un ménage composé d'un homme comme seul soutien de famille et de femmes et d'enfants à charge, sachant que de telles approches ne contribuent guère à réduire la pauvreté (elles élargissent l'écart de productivité entre les sexes et affectent négativement la situation économique des femmes).
29. étudier la faisabilité d'un revenu minimum de base qui bénéficierait, en priorité, aux ménages pauvres et vulnérables : l'instauration d'un tel revenu pourra être grandement facilitée par le registre social unique actuellement en cours de constitution. Ce revenu doit toutefois être maintenu à niveau inférieur au SMIG afin d'éviter des comportements d'aléa moral au détriment de l'emploi.
30. Maintenir et intensifier les efforts de lutte contre la pauvreté qui ont été engagés dans le cadre de l'Initiative Nationale de Développement Humain.

Faciliter l'intégration des métiers de l'informel

31. Appliquer aux commerçants de proximité, aux artisans, et aux petites unités de production informelles qui s'engagent dans le processus de transition vers le formel, une contribution unique réduite qui regrouperait tous les paiements et prélèvements (retraite, couverture médicale, impôts et taxes) en un seul package.

Les activités soumises à cet impôt seraient exonérées de toute autre taxe ou redevance et auraient droit à la couverture sociale. Cette contribution pourrait être spécifiée en fonction de la nature de l'activité pour plus d'équité.

32. Adapter et alléger les contraintes et les critères d'éligibilité des auto-entrepreneurs et artisans aux produits financiers, dont ceux garantis par la Caisse Centrale de Garantie.
33. Mettre en place et généraliser des systèmes digitaux de facturation connectés à la direction générale des impôts pour faciliter la télédéclaration et garantir la transparence. Cela requiert l'accompagnement technique et financier des unités de production informelles et des commerçants de proximité dans le processus de digitalisation du système de facturation.

Axe 8 : Vers une politique d'infrastructure digitale inclusive

34. Adopter un plan national d'urgence de lutte contre la fracture numérique pour la couverture géographique fixe et mobile, offrant un accès internet à haut débit, voire très haut débit, pour couvrir 100% de la population, par une infrastructure « frugale » qui profite de la complémentarité entre les technologies.
35. Baisser les coûts en mettant en place des mécanismes d'aide et de subvention de la connectivité internet fixe et mobile (via des forfaits sociaux donnant accès aux services e-gov, éducation, santé) et de l'équipement internet (PC ou tablettes) au profit des foyers et des étudiants et des apprenants.
36. Considérer les nouvelles technologies comme une connaissance essentielle, les implémenter dans les curricula scolaire et universitaire et développer des filières digitalisées en combinant les parcours classiques avec les connaissances digitales dans les différentes disciplines.
37. Intégrer les territoires dans cette dynamique transformationnelle pour éviter un décrochage de régions déjà marginalisées dans la dynamique de développement.

ANNEXES

Annexe 1 : Les approches empiriques pour l'identification et la mesure des classes moyennes

Thurow (1987) et Birdsall et al. (2000)²⁷ identifient les personnes appartenant à la classe moyenne comme celles ayant un revenu qui représente 75% à 125% du revenu médian dans le pays, une approche similaire à celle de Ravallion (2009) qui utilise le revenu médian par habitant, et non le revenu moyen, avec l'intervalle symétrique dans l'espace de revenu qui l'entoure, généralisant de ce fait les résultats. D'autres, comme Barro (2000)²⁸, définissent l'espace entre le deuxième et le quatrième quintile de revenu, alors que Alesina et al. (1996)²⁹ définissent l'espace entre le troisième et le quatrième quintile de revenu. Enfin, Easterly (2001) identifie pour sa part les trois quintiles intermédiaires de la distribution de la consommation par habitant comme appartenant à la classe moyenne.

L'application d'une approche relative peut cependant poser certains problèmes. Comme le montrent Banerjee et Duflo (2008), il existe un risque que la classe moyenne définie en termes relatifs soit pauvre en termes absolus, notamment dans certains pays à faible revenu, à cause de différences substantielles entre les capacités de consommation de la classe moyenne dans les pays.

Afin d'identifier la classe moyenne sur la base des niveaux absolus de revenu ou de consommation, Ravallion (2009) utilise par exemple les seuils de 2 USD et de 13 USD, tandis que Banerjee et Duflo (2008) identifient ceux qui dépensent entre 2 et 10 dollars EU par habitant et par jour comme faisant partie de la classe moyenne.

Toutefois, l'utilisation d'un seuil bas de 2 USD par jour pour définir la classe moyenne peut se révéler problématique, car un tel niveau de revenu ne garantit pas la sécurité économique.

Ainsi, d'autres auteurs ont proposé une combinaison de définitions absolues et relatives. Birdsall (2007)³⁰ a défini la classe moyenne comme étant composée des personnes qui consomment plus de 10 USD par jour (PPA), mais dont les dépenses sont inférieures au quatre-vingt-dixième centile de la distribution des revenus dans leur propre pays. L'argument adopté par l'auteur est que le seuil de 10 USD représente

27 - N. Birdsall et al., "Stuck in the Tunnel: Is Globalization Muddling the Middle Class," Center on Social and Economic Dynamics, Working Paper 14, 2000

28 - R.J. Barro, "Inequality and Growth in a Panel of Countries," *Journal of Economic Growth* 5, 2000

29 - A. Alesina et al., "Political Instability and Economic Growth", *Journal of Economic Growth* 1, 1996

30 - N. Birdsall, "Reflections on the Macro Foundation of the Middle-Class in the Developing World", Center for Global Development Working Paper 130, 2007

un seuil mondial absolu en dessous duquel les gens sont trop pauvres pour être classés comme classe moyenne, dans n'importe quelle société, tandis que le seuil du quatre-vingt-dixième centile représente un seuil relatif et local au-dessus duquel les gens sont riches conformément aux standards locaux. Pour sa part, Ali (2011)³¹ a utilisé le seuil de pauvreté national (converti en PPA) comme seuil inférieur et 13 USD par jour comme seuil supérieur pour définir la classe moyenne dans cinq pays arabes (Maroc compris). Dans ces pays, la taille de la classe moyenne estimée selon ces seuils atteignait 79% de la population totale au milieu des années 2000, une part relativement élevée conditionnée par la valeur haute du seuil supérieur.

La combinaison de définitions absolues et relatives reste également sujette à critique, à cause du recours aux taux de change en parité du pouvoir d'achat (PPA) qui ne permet pas d'approcher, de manière appropriée, les ajustement de pouvoir d'achat, d'un pays à l'autre : l'utilisation des taux de change en parité de pouvoir d'achat (PPA) pour la comparaison entre des pays très différents repose sur des bases théoriques faibles ; la détermination des taux de parité de pouvoir d'achat demeure lacunaire en termes de traitement du logement, des taux de productivité des services gouvernementaux, du biais urbain dans la tarification, etc.³²

Enfin, Piketty (2014³³) définit la classe moyenne en termes de patrimoine, étant donné la sécurité procurée par la détention d'actifs. Plus spécifiquement, les ménages considérés comme appartenant à la classe moyenne détiennent des avoirs qui se situent entre la richesse médiane des ménages et la tranche supérieure de 10% de la répartition de la richesse.

Cette définition présente elle aussi un certain nombre de limites. Le fait tout d'abord d'utiliser le milieu de la répartition de la richesse ne permet pas d'analyser les changements dans la taille de la classe moyenne, considérant le fait que cette taille demeure invariable d'une année à l'autre. Ensuite, la non prise en compte des revenus est de nature à exclure de nombreux ménages comme les ménages endettés, pour lesquels la valeur nette du patrimoine est très faible, malgré le fait qu'ils puissent disposer de revenus les plaçant solidement dans la classe moyenne.

31 - علي عبد القادر علي، «الطبقة الوسطى في الدول العربية»، المعهد العربي للتخطيط بالكويت، سلسلة «جسر التنمية»، العدد 103، ماي 2011

32 - A. Deaton, "Price Indexes, Inequality, and the Measurement of World Poverty", *American Economic Review*, vol. 100, No. 1, 2010

33 - T. Piketty, « Le capital au XXI^e siècle », Editions Seuil, 2014

Annexe 2 : Les approches de stratification sociale

A. Approches traditionnelles

a - Les approches ternaires

L'approche de Platon distingue trois classes sociales que sont (i) les gouvernants représentant la raison et la sagesse de la société, c'est-à-dire la tête du corps social, (ii) les gardiens de la cité que sont les policiers et les soldats qui représentent l'esprit de la cité et sa poitrine de défense et (iii) les travailleurs qui représentent la production, l'effort physique, mais aussi l'abdomen du corps social. Cette stratification est hiérarchique, mais elle basée sur la fonction dans le corps social.

Pour sa part, l'approche d'Aristote segmente également la société en trois classes sociales qui sont les riches, les pauvres et la classe aisée qui se trouve au milieu. C'est cette dernière qui assure la stabilité par ses aspirations et par ses valeurs.

b - Les approches dualistes

Les approches dualistes sont fondées sur le principe d'opposition entre deux composantes principales de la société. Ainsi, dans la société romaine, les plébéiens sont opposés aux patriciens sur la base de l'extraction sociale, mais aussi des conditions de vie. Dans la société musulmane, les individus sont opposés sur la base du savoir, al-'amma et al'khasa...

B. Approches modernes

Dans les approches modernes, il s'avère plus intéressant d'adopter une approche historique, pour différencier entre approches économiques pré-marxistes, approche marxiste et approches sociologiques (Max Weber) :

- i. Approches pré-marxistes, comme celles de Adam Smith et surtout de Ricardo qui distinguaient dans les sociétés en transition vers la société industrielle : 1) Propriétaires fonciers, 2) Capitalistes (d'abord dans l'agriculture) et 3) Travailleurs.
- ii. Approche marxiste : Les formations sociales sont formées de modes de production (esclavagiste, féodal, capitaliste...) qui constituent des contradictions (hégéliennes) opposant deux termes correspondant à deux classes sociales. Le mode de production capitaliste, qui devenait au dix-neuvième siècle de plus en plus dominant et exclusif dans les sociétés industrielles, opposait le prolétariat et la bourgeoisie.
- iii. Approche wébérienne : de nature sociologique, l'approche de Max Weber se base davantage sur le critère de pouvoir, dans une société devenue plus complexe que la société considérée par Marx, avec le développement d'une bureaucratie (sans signification péjorative) encadrant la société et se situant entre la bourgeoisie et le prolétariat marxien.

C. Nouvelles approches

Les nouvelles approches adoptent une logique plus empirique. Elles considèrent les sociétés du vingtième siècle dans leur complexité. Ces sociétés ont vu se développer, entre les propriétaires des biens de production (terres et entreprises) et les travailleurs utilisant ces moyens de production, un grand nombre de catégories sociales dans les administrations publiques, mais également dans les multiples activités de services. A côté de ces couches sociales nées du développement de la société moderne, il existe, dans les sociétés en développement, un certain nombre d'activités de production et de services antérieures au capitalisme.

Annexe 3 : Liste des organismes auditionnés

Le Conseil économique, social et environnemental tient à exprimer ses vifs remerciements aux différents acteurs, organismes et institutions ayant participé aux auditions organisées par le Conseil.

Ministères et institutions publiques	Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville
	Ministre de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement durable et des eaux et forêts
	Ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'Administration
	- Département de la réforme de l'Administration ; - Direction des études et des prévisions financières.
	Haut-Commissaire au Plan
	Bank Al-Maghrib
	Trésorerie Générale du Royaume
	Holding d'Aménagement Al Omrane
ONG	Caisse Nationale de la Sécurité Sociale
	Policy Center for the New South
Etablissements d'enseignement supérieur	Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II
Organisation professionnelle	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
	Groupement professionnel des banques du Maroc

Annexe 4 : Liste des membres de la commission Ad hoc

Ali Ghannam
Latifa Benwakrim
Mohamed Gaouzi
Khalil Bensami
Abdelhai besa
Ahmed BAHANNISS
Abderrahim Ksiri
Mohamed Benkaddour
Lahcen Hansali
Abdellah Deguig
Lahcen Oulhaj
Driss Belfadla
Mohamed Abdessadek Essaidi
Abderrahmane Kandila
Armand Hatchel
Tarik Aguizoul
Abdelmaksoud Rachdi
Thami Ghorfi
Abdarrahim Laabaid
Mohamed Alaoui
Abbouh Ahmed
Karima Mkika
Mohamed Mostaghfir
Mina Rouchati

Les Experts ayant accompagné la commission

Expert permanent au Conseil	Mehdi Aboufadi
Traducteurs	Nadia Ourhiati Youssef Satane

